

Charles Côté (1991)

DÉSINTÉGRATION DES RÉGIONS

LE SOUS-DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC

(Troisième, quatrième et cinquième parties : pp. 165 à 262)

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi avec l'autorisation de l'éditeur, Les Éditions JCL inc. à partir de :

Charles Côté (1991)

**Désintégration des régions
Le sous-développement durable au Québec**

(Troisième, quatrième et cinquième parties : pp. 165 à 262 du livre original)

Une édition électronique réalisée à partir du livre de Charles Côté (1991), Désintégration des régions, Le sous-développement durable au Québec. Chicoutimi : Les Éditions JCL, 1991, 262 pages.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 14 janvier 2002 à Chicoutimi, Québec.





<http://www.jcl.qc.ca/welcome.html>

Nous sommes infiniment reconnaissant à M. Jean-Claude Larouche, président, Les Éditions JCL, de nous donner son autorisation de rendre disponible sur Internet, en format numérique, à l'intérieur de la bibliothèque virtuelle **Les Classiques des sciences sociales**, cette importante étude critique de M. Charles Côté, sociologue, sur le processus de désintégration des régions et du Québec, **Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec** (1991).

Ce processus de désintégration résulte des choix politiques qui ont été faits au début des années '60, années connues comme celles de la Révolution tranquille du Québec. Tous les partis politiques qui ont assuré la gestion de l'État depuis 1960, qu'il s'agisse de l'Union nationale, du Parti libéral du Québec ou du Parti Québécois, ont objectivement assumé ces choix de développement ou, pour reprendre les propos de Charles, le sous-développement des régions et du Québec.

La perspective d'analyse de M. Charles Côté est toujours pertinente, une décennie plus tard. Les fusions municipales forcées décrétées par le gouvernement du Parti québécois à l'automne 2001 cadrent parfaitement bien avec les choix politiques de sous-développement centré sur la région métropolitain de Montréal au début des années '60.

Près de 10 ans après le diagnostic posé dans ce livre, Charles pose un constat sévère qu'il publie dans **Radiographie d'une mort fine. Dimension sociale de la maladie au Québec** (2000). Grâce à la générosité de M. Jean-Claude Larouche, président de Les Éditions JCL, nous rendons également disponibles en format numérique les fichiers de ce deuxième livre. Enfin, celui-ci sera suivi, en 2002, d'un cri d'alarme intitulé **Le Pays trahi** publié par la Société du 14 Juillet.

Table des matières

Note de l'éditeur (Éditions JCL inc.)

Avant-propos

Introduction

première partie :

Le développement économique régional au Québec: Les effets inattendus d'un abus de langage.

1. Les perceptions régionales à propos du développement économique
 - 1.1 le point de vue des optimistes sur le sujet
 - 1.2 le point de vue des pessimistes sur le sujet
 - 1.2.1 une autre façon de voir les mêmes choses
 - 1.2.2 la progression des inégalités de croissance économique entre les régions du Québec....
 - 1.2.3 la persistance chronologique des inégalités interrégionales depuis 1971
 - 1.3 bilan de 20 ans de croissance et de sous-développement économique régional au Québec

2. La désintégration démographique des régions: un effet du sous-développement économique régional
 - 2.1 un peu de lyrisme
 - 2.2 le développement démographique régional du Québec en lien avec le développement économique
 - 2.3 la différence entre la croissance et le développement
 - 2.4 corollaires et explications sommaires
 - 2.5 des explications superficielles aux hypothèses explicatives
 - 2.6 trop d'emplois dans certaines régions comparativement à d'autres: le cas de Montréal
 - 2.7 la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la croisée des chemins
 - 2.8 conclusion

3. Le discours sur la désintégration des populations: un silence déguisé
 - 3.1 l'alerte a déjà été donnée
 - 3.2 condamnations à mort explicites
 - 3.3 conclusion

Deuxième partie :

Le processus de la désintégration ou « c'est quoi le problème ? »

4. Des considérations préalables: quatre ingrédients pour comprendre
 - 4.1 trois phases d'une même tendance à l'urbanisation de la population du Québec
 - 4.2 la perception partielle des gens d'affaires au sujet du développement économique régional
 - 4.3 la double nature de la contribution régionale à la croissance économique des autres régions: en taxes et impôts et en payeurs de taxes et d'impôts.
 - 4.4 la dissymétrie des flux démographiques entre les niveaux national, régional et local
5. L'objet de la démonstration
 - 5.1 généralités
 - 5.2 deux confusions à dissiper concernant le système de santé comme cause du processus de la désintégration
 - 5.2.1 la confusion entre le rôle de l'état et le rôle de dispensation de services
 - 5.2.2 la confusion entre le système de santé et un système de soins
6. Le processus de dislocation des municipalités
 - 6.1 l'exemple des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
 - 6.2 une étrange coïncidence entre la configuration géographique des inégalités économiques, leur progression et la localisation des ressources de santé et de services sociaux dans l'espace
 - 6.3 le problème de la poule et de l'œuf
 - 6.4 la coïncidence entre les faits vérifiables et la théorie de la croissance et du développement
 - 6.5 l'apparente contradiction entre la théorie économique et l'évolution démographique de la population de la M.R.C.
 - 6.6 cinq hypothèses à vérifier concernant les facteurs explicatifs de la contradiction
 - 6.6.1 énoncé des hypothèses
 - 6.6.2 vérification des cinq hypothèses
 - 6.6.3 l'enclenchement des autres causes de la désintégration
 - 6.7 conclusion
7. Généralisation de l'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
 - 7.1 comment rater un projet
 - 7.2 l'ampleur des disparités intra et interrégionales de ressources de santé et de services sociaux au Québec
 - 7.3 généralisation du rapport entre les inégalités de ressources de santé à l'échelle des municipalités et les inégalités économiques
 - 7.4 premières grandes conclusions

8. La croissance de Montréal et du sous-développement au Québec: une généralisation de la situation de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
 - 8.1 en fendant les cheveux en deux plutôt qu'en quatre
 - 8.2 sur la piste du cheval de Troie
 - 8.3 de cadeau de grec en cadeaux de grecs
 - 8.4 solution radicale au problème de la désintégration des régions périphériques
 - 8.5 tableau synoptique du processus de la désintégration

Troisième partie : « c'est qui le problème ? »

9. Des opinions jusqu'aux gestes

- 9.1 le cadre théorique
- 9.2 jugements de pairs et de paires
 - 9.2.1 jugements d'experts
 - 9.2.2 jugements d'experts pairs
 - 9.2.3 jugements d'un ex-père
 - 9.2.4 le corps du délit
- 9.3 l'hydre à sept têtes, ou la vraie nature de la « bête »
 - 9.3.1 description anatomique: les quatre premières têtes
 - 9.3.2 un acte génocide, ou les méfaits des têtes cinq et six
 - 9.3.3 la tête numéro sept ou le fantôme de quasimodo
 - 9.3.4 la vraie nature de la bête
- 9.4 conclusion

Quatrième partie : Des solutions, des options et des choix

10. Des solutions, des options et des choix

- 10.1 les candidats naturels pour faire des choix de société
- 10.2 quatre options de société
 - 10.2.1 l'option « un Québec dans un autre »
 - 10.2.2 l'option « deux Québec dans un »
 - 10.2.3 l'option « un Québec dans un »
 - 10.2.4 l'option « deux Québec dans deux »
- 10.3 solution du problème en simulation

Cinquième partie : La révision du rôle de l'état

Conclusion

notes bibliographiques

annexe

liste des tableaux, graphiques, cartes et schémas

Notes sur l'auteur : Charles Côté

LISTE DES TABLEAUX

- TABLEAU 1: Évolution du « rapport emploi-population » dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1-A) et au Québec (1-B), entre 1984 et 1987
- TABLEAU 1 -A: Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
- TABLEAU 1-B: Le Québec
- TABLEAU 2: Évolution du « rapport emploi-population » au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec, entre 1971 et 1981
- TABLEAU 3: Évolution du « rapport emploi-population » (en %) par région du Québec, entre 1971 et 1988
- TABLEAU 4: Évolution du « rapport emploi-population » et du taux d'inoccupation en % dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, entre 1971 et 1988
- TABLEAU 5: Progression des inégalités de croissance économique entre 1971 et 1988. Variation de l'écart entre la région ayant le « rapport emploi-population » (REP) le plus élevé et celle identifiée dans le tableau
- TABLEAU 6: Classification des régions d'après leur rang selon le « rapport emploi-population » ou d'après le taux d'inoccupation correspondant, de 1971 à 1988
- TABLEAU 7: Matrice de corrélation par rang des « rapport emploi-population » par région, entre 1971 et 1988
- TABLEAU 8: Évolution par région sociosanitaire entre 1971 et 1986, des effectifs démographiques de la cohorte de population en âge de se reproduire (entre 20 et 34 ans) en 1986
- TABLEAU 9: Classification des régions selon le taux d'accroissement entre 1971 et 1986, de la cohorte des 20-34 ans en 1986
- TABLEAU 10: Évolution des cohortes d'âge de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1971 à 1986
- TABLEAU 11: Évolution des cohortes d'âge de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1951 à 1966
- TABLEAU 12: Taux de variation (%) des cohortes d'âge quinquennales, entre 1971 et 1986, dans les territoires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, choisis selon leur niveau d'emboîtement (à territoire constant de 1986)
- TABLEAU 13: Évolution de l'emploi et du « rapport emploi-population » dans les 16 municipalités habitées de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est entre 1971 et 1986 (à l'exclusion de la base militaire du Mont-Apica)
- TABLEAU 14: Rang des 16 municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population »
- TABLEAU 15: Distribution des effectifs démographiques par groupes d'âge quinquennaux dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, entre 1971 et 1986
- TABLEAU 16: Taux d'accroissement des cohortes d'âge (en %) entre 1971 et 1986, dans quatre groupements de municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est (année de référence 1971)

- TABLEAU 17: Comparaison entre le rapport de masculinité de la population âgée de 15 ans et plus résidant dans le secteur nord de la M.R.C. et celui de la ville d'Alma en 1986 (selon le recensement)
- TABLEAU 18: Distribution géographique en 1982-83, des dépenses du réseau des Affaires sociales, imputables à la localisation des établissements dans les municipalités des districts de C.L.S.C. de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- TABLEAU 19: Distribution géographique en 1982-83, des dépenses du réseau des Affaires sociales, imputables à la localisation des établissements dans les municipalités et paroisses subdivisant les régions du Québec
- TABLEAU 20: Relation entre les inégalités de répartition géographique des ressources du réseau des Affaires sociales et le « rapport emploi-population », dans les M.R.C. du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, selon deux niveaux géographiques emboîtés, 1982-83
- TABLEAU 21: Relation entre les inégalités de répartition géographique des ressources du réseau des Affaires sociales et le revenu moyen par habitant, dans les municipalités qui subdivisent les M.R.C. de la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie en 1981
- TABLEAU 22: Comparaison des écarts relatifs entre le volume des dépenses d'établissement de santé et de services sociaux et le volume de population par district de C.L.S.C.
- TABLEAU 23: Évolution des cohortes d'âges de 1971 à 1986 dans la M.R.C. de l'Assomption (Région Laurentides-Lanaudière)
- [TABLEAU 24:](#) Distribution du taux de mortalité par âge et par sexe dans les zones de district de C.L.S.C. de la région Bas-St-Laurent -Gaspésie, entre 1975 et 1981
- [TABLEAU 25:](#) Taux de suicide par million d'habitants dans divers pays d'Europe
- [TABLEAU 26:](#) Distribution par sexe du taux de suicide par 100 000 habitants au Québec, entre 1975 et 1987
- [TABLEAU 27:](#) Extrait d'un tableau portant sur l'évolution du taux de suicide pour 100 000 habitants entre 1975 et 1987 au Québec (sexes réunis)
- [TABLEAU 28:](#) Nombre de suicides par année dans la région 02 et ses divisions de recensement

LISTE DES GRAPHIQUES

- GRAPHIQUE 1: Évolution de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986 (à territoire constant de 1986)
- GRAPHIQUE 2: Comparaison des profils d'évolution démographique des populations du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue, de 1971 à 1986
- GRAPHIQUE 2-A: Distribution par groupes d'âge des effectifs de population dans deux régions sociosanitaires, en 1971
- GRAPHIQUE 2-B: Distribution par groupes d'âge des effectifs de population dans deux régions sociosanitaires en 1986
- GRAPHIQUE 3: Profil d'accroissement des cohortes d'âge à deux périodes consécutives dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- GRAPHIQUE 4: Multiplicateurs et démultiplicateurs du nombre d'emplois
- GRAPHIQUE 5: Évolution de la population totale de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986
- GRAPHIQUE 6: Relation entre le taux d'inoccupation et le revenu familial moyen des populations du Québec regroupées par M.R.C., 1981
- GRAPHIQUE 7: Relation entre le taux d'inoccupation et le pourcentage du revenu familial provenant de sources publiques dans les populations du Québec regroupées par M.R.C., 1981
- GRAPHIQUE 8: Évolution de la population de la M.R.C. l'Assomption (région Laurentides-Lanaudière) par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986 (à territoire constant de 1986)
- [GRAPHIQUE 9:](#) Taux brut de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants) depuis 1965 dans quelques pays occidentaux et au Québec
- [GRAPHIQUE 10:](#) Taux brut de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants) dans quelques provinces canadiennes et au Canada, de 1926 à 1979
- [GRAPHIQUE 11-A:](#) Taux de suicide pour 1000 000 habitants de sexe masculin, selon l'âge, Québec 1931-1976
- [GRAPHIQUE 11-B:](#) Taux de suicide pour 100 000 habitants de sexe féminin, selon l'âge, Québec 1931-1976

LISTE DES CARTES

- CARTE 1-A: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1971
- CARTE 1-B: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1976
- CARTE 1-C: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1981
- CARTE 1-D: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1986
- CARTE 2: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon la vitesse d'accroissement du « rapport emploi-population », entre 1971 et 1986
- CARTE 3: Répartition géographique des ressources de santé et de services sociaux dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, en 1989
- CARTE 4-A: Municipalités en diminution démographique entre 1971 et 1981 dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
- CARTE 4-B: Municipalités en diminution démographique entre 1981 et 1986 dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
- CARTE 5: Distribution géographique des districts de C.L.S.C. de la région du Montréal métropolitain selon le taux d'inoccupation de 1981 (3 tertiles de 13 districts chacun)
- CARTE 6: Distribution géographique des districts de C.L.S.C. de la région du Montréal métropolitain selon le taux de variation démographique entre 1971 et 1981 (3 tertiles de 13 districts chacun)
- CARTE 7: Dépenses des établissements du réseau des Affaires sociales rapportées au nombre de résidants des districts de C.L.S.C. subdivisant la région 06A en 1982-83
- CARTE 8: Partie du territoire de la région 06A, où les dépenses d'établissements totalisaient en 1982-1983 le quart des dépenses d'établissements du réseau des Affaires sociales réalisées au Québec
- [CARTE 9:](#) Disparités sociales d'espérance de vie par quartier, Montréal, 1976

LISTE DES SCHÉMAS

- SCHÉMA 1: Diagramme de l'érosion des épargnes à consommer et à investir
- SCHÉMA 2: Les relations entre les objectifs et les moyens d'un système de soins et d'un système de santé
- SCHÉMA 3: Processus de la désintégration

[Retour à la table des matières](#)

Troisième partie

« C'est qui le problème? »

[Retour à la table des matières](#)

Soyez bonne, douce, gentille. Mais surtout soyez très tendre!

Recommandation d'un renard à une poule.

9.

Des opinions jusqu'aux gestes

[Retour à la table des matières](#)

9.1 Le cadre théorique

Voici deux scénarios parfaitement plausibles dans le contexte actuel:

Le premier: vous avez recours aux services d'un électricien pour réparer une déféctuosité électrique dans votre demeure. La réparation est inadéquate et provoque un incendie au cours duquel tous vos biens s'envolent en fumée. Il va sans dire que de façon automatique votre réparateur sera tenu responsable des dommages que vous aurez encourus et personne ne verra quoi que ce soit à redire contre les poursuites légales que vous entreprendrez en vue d'obtenir réparation.

Le second: il existe au Québec une panoplie considérable de groupes de recherche subventionnés pour éclairer les décideurs en matière de développement économique. Or en 20 ans, personne semble-t-il n'a songé à vérifier si dans les faits et conformément à ce qu'on dit, la création d'emplois dans les régions contribue véritablement à stabiliser les populations locales et régionales, et conséquemment à enrayer l'exode démographique hors des régions. En parallèle, à l'exception des programmes d'aide sociale et d'assurance chômage et quelques autres, personne non plus ne semble se préoccuper des effets de la redistribution des fonds publics entre les territoires sur le développement économique des populations, même si environ la moitié de la richesse collective des Québécois est redistribuée sous forme de dépenses de l'un ou l'autre des trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal).

Conséquence du second scénario: dans l'ensemble du territoire québécois, on assiste à la normalisation d'un processus de désintégration des communautés et des régions, dont l'existence n'est révélée qu'au moment où il est déjà trop tard pour intervenir à l'intérieur des voies usuelles. Or contrairement au premier scénario, personne ne considérera approprié de réclamer réparation contre ce qu'il faut bien appeler une erreur de gestion des fonds publics. Dès lors, dans l'hypothèse où le second scénario est fondé dans la réalité, on pourrait en conclure que dans notre société, l'échelle des valeurs est ainsi inversée que l'ampleur des préjudices encourus par les citoyens est inversement proportionnelle au degré de responsabilité de ceux qui les commettent. Ainsi, dans notre société, un préjudice individuel sera considéré bien plus grave qu'un préjudice qui affecte une ou plusieurs collectivités, si importantes soient-elles.

Mais en matière de valeurs, les choses ne s'arrêtent pas là. En effet il est devenu coutume de lorgner du côté des Élus pour toute question relevant, comme on dit, de l'intérêt public. Mais selon toute vraisemblance, comment les Élus pourraient-ils être tenus responsables de faits qui n'auraient pas été portés à leur connaissance? De faits qui leur auraient été mal rapportés, ou même sciemment dissimulés?

À ce sujet le discours endossé par ceux qui se réclament de la Charte d'Ottawa sur la santé est on ne peut plus illustratif du genre de problème mis en évidence par le processus de désintégration des communautés du Québec; et à cet égard il y a lieu de se questionner sur les implications de la citation rapportée précédemment. On disait en effet que:

« La promotion de la santé va bien au-delà des soins. Elle inscrit la santé dans l'ordre du jour des responsables politiques des divers secteurs en les éclairant sur les conséquences que leurs décisions peuvent avoir sur la santé, et en leur faisant admettre leur responsabilité à cet égard. »

Or cette citation permet d'approcher l'évidence d'une contradiction lorsqu'on la replace dans le contexte des objectifs poursuivis par les réformes de la fin des années « 60 » au Québec, des moyens qui ont été mis en oeuvre pour leur donner suite au cours des années « 70 et 80 », et enfin des résultats en découlant, et que l'on peut apprécier aujourd'hui en 1990.

Selon le point de vue développé ici, le premier niveau de responsabilité politique ne loge pas du côté de ceux qui prennent des décisions mais plutôt du côté de ceux qui informent les décideurs. Car sur le plan des valeurs, notre société a changé: non seulement les préjudices individuels sont-ils devenus plus conséquents que les préjudices collectifs, mais encore la responsabilité encourue par ceux qui prennent des décisions est devenue infiniment plus considérable que la responsabilité de ceux qui font prendre des décisions aux autres.

Malgré le ferment de contradiction qui apparaît en recadrant les propos véhiculés par les promoteurs de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé dans l'énoncé des faits qui caractérisent l'évolution de la société québécoise des 20 dernières années, il n'en reste pas moins que la délicate question faisant l'objet de cette troisième partie, à savoir: « C'est qui le problème? », s'inspire intégralement de l'esprit de la Charte. En effet il y a lieu de rappeler à ce sujet que:

« La politique de promotion de la santé suppose l'identification des obstacles gênant l'adoption des politiques publiques saines dans les secteurs non sanitaires, ainsi que la détermination des solutions. Le but doit être de rendre les choix sains les plus faciles pour les auteurs des politiques également. »

9.2 Jugements de pairs et de paires

9.2.1 Jugements d'experts

L'État du Québec assume-t-il avec application la fonction qui lui est dévolue par les électeurs? Une meilleure surveillance des activités gouvernementales aurait-elle pu prévenir l'enclenchement du processus de la désintégration des communautés et des régions? Le déclenchement d'une élection changerait-il quelque chose au processus? Mais ces questions ont-elles, même, une importance? Lorsqu'on se targue de bien faire ce qu'on nous demande de faire, encore faut-il avoir l'assurance préalable de faire les bonnes choses!

Car au sens de l'éthique, rien n'est plus dommageable en effet, que de bien faire les mauvaises choses (du moins peut-on l'imaginer aisément)! À ce sujet, le rapport entre l'ampleur du processus en cours au Québec et les relations de cause à effet qui se vérifient autant empiriquement que théoriquement, suscite certaines interrogations sur la capacité de ceux qui ont la charge d'informer les décideurs au sujet des dysfonctions du système social dans son entier.

Sinon, alors comment pourraient-ils simplement imaginer l'existence d'un tel problème ou, plus difficile encore, reconnaître l'existence possible ou probable d'un problème de développement économique, lorsqu'ils voient des distributions de données illustrant des inégalités persistantes? Économistes et démographes s'intéressent-ils aux inégalités économiques et à leurs impacts sur les bilans migratoires à une autre échelle qu'interprovinciale? Les études de cohorte font-elles encore partie de leur «coffre d'outils»? Mais en faisant abstraction des économistes et des démographes, n'y aurait-il pas lieu d'adresser le même genre de questionnement aux sociologues et plus spécifiquement à ceux qui oeuvrent dans le secteur des Affaires sociales?

En 1971 était institué le ministère des Affaires sociales (M.A.S.) qui reçut comme mandat d'assurer la dispensation des soins de santé et les services sociaux dans les établissements du réseau des affaires sociales, et de gérer la politique de sécurité du revenu du gouvernement; bref, d'assumer la fonction de soutien envers les Québécois appartenant à l'« humanité souffrante et dépendante ».

Si l'on comprend bien le rapport entre le nom du ministère et la tâche qui lui était dévolue à l'époque, on doit alors convenir, selon toute vraisemblance, que la politique sociale de l'État consistait à assumer un rôle de soutien des personnes dans le besoin, et à assurer que les services adéquats leur soient dispensés conformément à leur état.

Mais une simple vérification de la signification du mot «social» au dictionnaire français, celle du *Petit Robert*, est fort explicite à ce sujet, permet de pressentir qu'il n'y aurait aucun rapport entre ce genre de tâche et la signification de ce qu'on pourrait vouloir dire en utilisant l'expression « une politique sociale ».

On trouve en effet que le mot «social» signifie: «Relatif à un groupe d'individus, conçu comme une réalité distincte», et pour dissiper toute ambiguïté, on croit même nécessaire d'ajouter: « Opposé à individuel, biologique et psychique ». Mais en quoi le sens des mots du dictionnaire apporte-t-il un éclairage particulier à l'explication de la désintégration des populations du Québec, se demandera-t-on à juste titre? En guise de réponse, lorsqu'on constate la progression de désintégration des populations de communautés et des régions qui évolue allègrement au Québec depuis 1971 au moins, soit depuis l'adoption de la législation instituant le MAS et les fonctions particulières qui lui sont dévolues dans le domaine de la santé et des services sociaux, il semble y avoir lieu de questionner les sociologues du Québec et en particulier ceux qui œuvrent dans le secteur des Affaires sociales, de la même manière que les démographes et les économistes. Pourquoi en effet ne s'est-on pas encore rendu compte qu'il n'y avait pas de rapport entre la tâche dévolue à cet organisme gouvernemental, et une politique sociale. Les sociologues ont-ils une meilleure maîtrise du mot «social» que les économistes et les démographes, du mot «développement»?

Mais peut-être aussi est-ce parce qu'on ne s'est pas encore compris sur la signification et la portée d'un autre mot qu'on retrouve au dictionnaire français: le mot « population », au sens de « ensemble d'individus qui habitent un espace, une terre, etc. ». Or à ce sujet, on ne peut tout de même pas nier que toute population, que ce soit celle de Saint-Ludger-de-Milot, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou de Bras-d'Apic, constitue un « groupe d'individus que l'on conçoit naturellement comme une réalité distincte» de celle de l'Abitibi ou de Montréal! Et que par conséquent, la désintégration de ces populations signifie qu'il n'y aurait pas eu davantage de politique sociale au Québec qu'il n'y a eu de politique de développement économique depuis 1971 !

Et les administrateurs gouvernementaux en matière de santé publique ne seraient-ils pas, eux aussi, sujets aux mêmes genres de questionnements ? Ainsi, par exemple, la Commission Rochon [26] *, affirme que, selon l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.), il n'existe pas de relation entre l'état de santé des populations et les ressources disponibles dans le secteur de la santé; et dans la foulée du Rapport Rochon, le Rapport Brunet affirme la même chose, attribuant cette constatation à l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) plutôt qu'à l'O.C.D.E. [27] *

* [26] Citation du rapport de la Commission Rochon :

« Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économique reconnaît explicitement que dans l'ensemble des pays comparés il ne semble guère exister de relation entre le taux de mortalité et les dépenses de santé par habitant. Cette absence de relations statistiquement significatives ne surprend pas, tant les facteurs en cause sont nombreux; sociaux, économiques, culturels, historiques et autres. »

Gouvernement du Québec, rapport de la Commission Rochon sur les services de santé et les services sociaux 1988, p. 86.

* [27] Ministère des Affaires sociales, *Rapport du comité de réflexions et d'analyse des services dépensés par les CLSC (Rapport Brunet)* mars 1987, p. 4.

Or, selon les mêmes organismes, la santé serait une fonction de la «capacité de l'individu de s'intégrer harmonieusement à son milieu et d'y fonctionner de façon adéquate». À ce sujet, le Rapport Brunet recommande même que, dans le futur, des efforts considérables soient consentis pour favoriser cette intégration des individus à leur milieu; telle est selon lui et bien d'autres, l'orientation que devrait poursuivre désormais le système de santé québécois. Mais l'existence même du processus de la désintégration des communautés pose un certain nombre de problèmes insolubles dans la poursuite d'une telle orientation. En effet, comment serait-il logiquement possible comme individu de s'intégrer harmonieusement à un milieu qui se désintègre?

Mais si l'on a bien suivi jusqu'ici les explications concernant le processus de la désintégration des communautés au Québec, il doit certainement exister une contradiction entre le discours de certains et la réalité vérifiable; en effet, conformément à la définition même de la santé à laquelle souscrivent à la fois la Commission Rochon, le Rapport Brunet, l'O.M.S., et l'O.C.D.E., il doit logiquement et nécessairement exister une relation entre l'état de santé des populations et les ressources de santé, sinon, de deux choses l'une: ou bien la définition de la santé de l'O.C.D.E. et de l'O.M.S. est fautive, ou bien les relations vérifiées entre la distribution des ressources de santé et la désintégration des communautés est fautive: il n'y a pas d'alternative. Comment expliquer alors leurs affirmations selon lesquelles il n'y a pas de rapport entre l'état de santé et les ressources de santé?

En effet, si le déséquilibre dans la répartition des ressources de santé contribue à la désintégration des milieux de vie dans les milieux ruraux et dans les centres-villes, alors que la définition de la santé implique la capacité de s'intégrer à un milieu de vie, il doit nécessairement exister une relation entre les ressources de santé et l'état de santé des populations!

Mais en tel cas, quelle serait donc la nature de ce rapport entre les ressources et l'état de santé des populations? À ce sujet, on a vu déjà que dans les communautés rurales, le processus de désintégration était une fonction de l'éloignement des populations des ressources de santé; alors que dans les centres-villes, le processus de désintégration était au contraire une fonction de la surconcentration des ressources de santé.

Par conséquent et en toute logique, on devrait donc observer dans les communautés rurales en désintégration, que la santé des populations est plus détériorée suivant l'éloignement des ressources de santé, alors que dans les centres-villes, elle devrait au contraire être plus détériorée suivant la surconcentration géographique des ressources de santé. Or, dans ce dernier cas, la surconcentration des ressources de santé ne serait pas neutre, comme l'affirment les organismes précités: elle serait même destructrice de l'état de santé des populations.

Dès lors, si cette hypothèse était fondée dans la réalité, il faudrait d'abord s'interroger pour savoir si ceux qui ont œuvré à la Commission Rochon et au Rapport

« La pertinence des écarts dans les conditions de santé entre les différents groupes de la société a forcé l'O.M.S., et à sa suite bon nombre de pays, à admettre qu'il n'existait pas nécessairement de lien entre l'état de santé et les ressources de santé. »

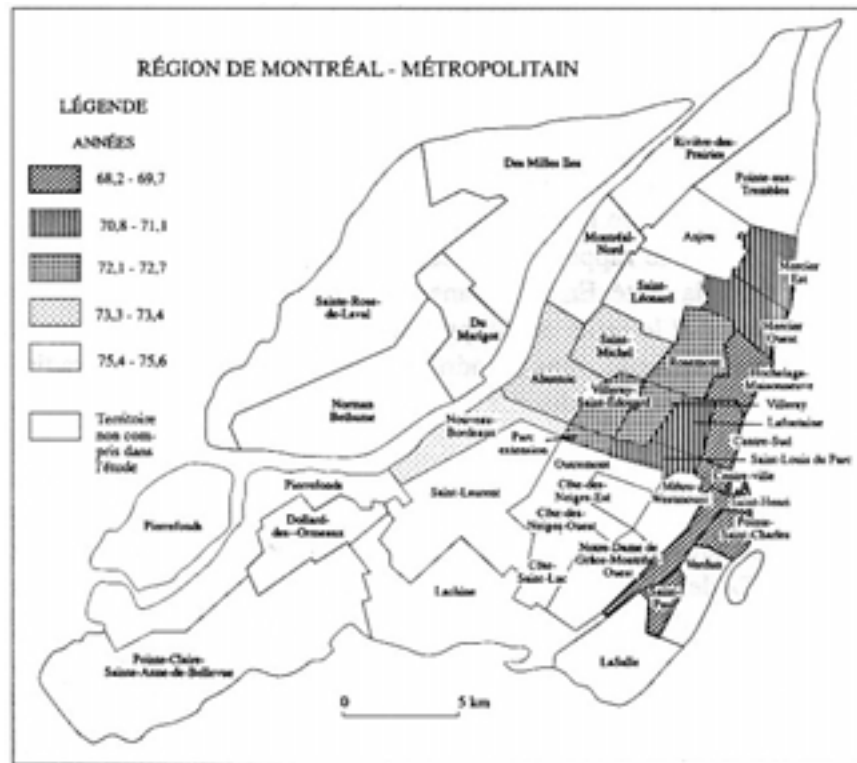
Brunet avaient une connaissance suffisamment approfondie de la situation des communautés du Québec, pour pouvoir établir le rapport entre les faits de la réalité et leur propre définition de la santé. En clair, dans quelle mesure le système de santé québécois est-il le reflet des impressions du moment et de décisions arrêtées à la sauvette, sans prendre la peine de relever les contradictions évidentes entre le discours et la réalité vérifiable?

Pour en avoir le cœur net, voyons ce que nous disent les faits à ce sujet. En consultant la carte 9 et en la comparant à la carte 8, on pourra constater qu'à Montréal, plus on s'éloigne de la barre transversale du « T » de la pauvreté - où on retrouve la plus forte concentration de ressources de santé au Québec - plus l'état de santé des populations mesuré par l'espérance de vie à la naissance s'améliore, et plus le processus de désintégration des milieux diminue d'intensité. On doit donc en déduire que, contrairement à ce qu'affirme l'O.M.S., l'O.C.D.E et les autres, il existe une relation entre l'état de santé des populations et les ressources de santé à Montréal, sauf que cette relation est négative.

Et à l'inverse, en consultant le tableau qui suit, on pourra constater que dans la région du Bas-Saint-Laurent, plus on s'éloigne des ressources de santé, plus la mortalité augmente chez les personnes âgées de moins de 45 ans, donc plus l'état de santé des populations est détérioré. Par ailleurs, la mortalité chez les personnes plus âgées serait alors directement fonction de la concentration géographique des ressources de santé (les centres d'accueil, les centres hospitaliers de soins prolongés dont la clientèle est constituée presque exclusivement de personnes âgées). Or la concentration spatiale des «mouroirs» n'apporte rien de véritablement exceptionnel à l'explication de la surmortalité des populations concernées!

CARTE 9

Disparités sociales d'espérance de vie par quartier, Montréal, 1976



Source: WILKINS, Russell, *L'espérance de vie par quartier à Montréal, 1976: un indicateur social pour la planification*, Montréal, institut de recherches politiques, avril 1979.

Parmi les questions qui en découlent, on peut d'abord s'interroger sur la pertinence de la pratique administrative qui consiste à s'appuyer sur les figures d'autorité de niveau international et les modèles administratifs développés en Finlande, en Argentine ou à Tombouctou, pour décider de ce qu'il est bon de faire chez nous. Quel rapport existe-t-il entre le modèle suédois, les déclarations de l'O.M.S. et ce qu'il faut faire pour améliorer l'état de santé de la population de Bras d'Apic? Pourtant, s'il faut en croire les corollaires découlant logiquement de la définition de la santé à laquelle tout le monde souscrit et dont la pertinence se vérifie dans les faits, l'amélioration de l'état de santé de la population du Québec passe d'abord par celle de la population de Bras-d'Apic, un milieu de vie pour un certain nombre de personnes qui habitent au Québec!

TABLEAU 24

Distribution du taux de mortalité par âge et par sexe dans les zones de district de C.L.S.C. de la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie entre 1975 et 1981							
		Taux de mortalité par 10 000 habitants par sous-territoire de M.R.C.			Rang de la zone selon le taux de mortalité		
		Espace 1	Espace 2	Espace 3	Espace 1	Espace 2	Espace 3
Taux de mortalité par sexe dans les groupes d'âge inférieurs à 45 ans	Taux de mortalité masculine						
	1 - 14 ans	7	8	7	2	1	2
	15 - 24 ans	22	24	25	3	2	1
	25 - 44 ans	22	23	29	3	2	1
	Taux de mortalité féminine						
	1 - 14 ans	4	4	6	3	3	1
	15 - 24 ans	5	6	7	3	2	1
	25 - 44 ans	8	10	11	3	2	1
	Taux de mortalité par sexe dans les groupes d'âge supérieurs à 45 ans	Taux de mortalité masculine					
45 - 64 ans		123	107	123	1	3	1
65 ans et plus		621	523	528	1	3	2
Taux de mortalité féminine							
45 - 64 ans		55	47	58	2	3	1
65 ans et plus		421	351	390	1	3	2

Source: voir note bibliographique [6] *.

Autre question: a-t-on déjà pris la peine de vérifier au dictionnaire français le sens du mot « méthode » ? soit: « Un ensemble de démarches que suit l'esprit pour découvrir et démontrer la vérité ».

* [6] Barriault Claude, « Série: Portrait de santé de la région 01 » (5 volumes portant sur les ressources, l'emploi, la démographie, les conditions socio-économiques et l'état de santé), DSC de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, 1984.

En d'autres termes, un ensemble d'activités d'aspiration éthique (la vérité) plutôt que scientifique (un moyen) visant à décrire correctement les faits, et à chercher le « pourquoi » des choses que l'on observe et qui se vérifient dans la réalité. Mais si l'on ne s'est pas encore donné la peine de vérifier l'existence d'une relation possible entre les ressources et l'état de santé, on comprend mieux alors pourquoi on ne s'est jamais donné la peine de chercher à expliquer cette relation. Et dans le même ordre d'idée, qu'est-ce que les contribuables du Québec et surtout les résidents des communautés en désintégration devraient penser de ce mode de gestion des fonds publics par l'O.M.S. et l'O.C.D.E. interposés? Comme si les affirmations de ces organismes portant sur « ce qui devrait être » étaient les reflets de ce qui existe dans la réalité qui est la nôtre?

Autre question: à l'évidence même, notre système de santé consiste en une organisation destinée à dispenser des soins aux personnes dont l'état physique et psychique justifie le recours à des services professionnels. Pourtant, lorsqu'on parle de l'état de santé des populations, on ne réfère visiblement pas à l'état de santé des personnes qui ont recours aux services. Ainsi, n'aurait-on pas arbitrairement réuni sous une même rubrique deux ordres de réalité fondamentalement différents, en confondant un système de santé avec un système de soins? En confondant un système destiné à corriger les dysfonctionnements individuels avec sa contrepartie sociale (relative aux groupes conçus comme des réalités distinctes de la somme des individus qui en font partie)? Mais si en 1971 on confondait déjà «ministère des Affaires individuelles» avec «ministère des Affaires sociales», alors est-il vraiment nécessaire d'aller plus loin?

Autre question: quel est le degré de permanence des succès enregistrés par les professionnels de la santé et des services sociaux, lorsqu'ils interviennent auprès de personnes résidant dans des milieux de vie qui se désintègrent? Dans un tel contexte, la pauvreté ne risque-t-elle pas de devenir l'explication «passe-partout» des insuccès du système de soins chargé d'intervenir sur un des dysfonctionnements du système social?

Dans ce contexte, l'incidence des « burn-out » et de l'absentéisme au travail dans le réseau des Affaires sociales, ne peut-elle pas être interprétée comme une sorte de mesure de «l'impuissance», devant la nécessité de corriger des problèmes sociaux par des interventions individuelles, biologiques et psychiques? Même à Montréal, où il y a surconcentration de ressources dont la compétence ne peut être mise en doute pour expliquer la relation entre la surconcentration des ressources et l'état de santé plutôt précaire des populations environnantes ?

Et par-delà ces questions de niveau primaire, il y en a d'autres, par exemple, celles qui portent sur la relation entre l'état de santé des populations et celui des individus: sur la relation entre le social et l'individuel; mais ces questions ne peuvent être abordées que dans la mesure où on «pressent» d'abord l'existence d'une différence entre les deux termes, un préalable pour imaginer l'existence d'un problème de compréhension et d'explication à résoudre, et qui loge à cette adresse. Or, cet aspect de la problématique ne fait pas partie des sujets traités dans ce document-ci.

9.2.2 Jugement d'experts pairs

Au début des années 1980, le ministère des Affaires sociales (MAS) était rebaptisé « ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ».

Cet événement est beaucoup plus important qu'il n'y paraît à première vue, lorsqu'il est replacé dans le contexte général de la désintégration des communautés du Québec et de la contribution à ce résultat du mode de répartition des ressources financières dans ce secteur.

Car quoi qu'on en pense, et malgré le changement d'appellation, le ministère de la Santé et des Services sociaux n'a toujours pas cessé de faire des « affaires sociales », c'est-à-dire de contribuer indirectement à entretenir le processus de désintégration des communautés.

Par contre, le nouveau nom qu'il s'est donné réduit la légitimité des préoccupations courantes dans le secteur de la santé, à la problématique des soins aux individus et à la gérance des activités du réseau dédiées à la dispensation des soins et des services.

Ainsi, il n'existe plus au Québec d'organisme pour s'occuper spécifiquement « d'affaires sociales », c'est-à-dire de la partie des activités gouvernementales qui concerne la redistribution des fonds publics entre les localités qui le subdivisent, et par voie de conséquence, les facteurs d'équilibre et de déséquilibre qui font la différence entre la survie des régions et leur disparition.

Ainsi les prétentions véhiculées au sujet de « l'équité » interrégionale, en matière de répartition des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux, apparaissent, à la lumière des démonstrations qui précèdent, comme des écrans de fumée vides de sens: « l'équité » à l'échelle des régions, lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une préoccupation similaire à l'échelle des localités qui les subdivisent, ne corrige en aucune manière le processus de désintégration des régions. Et quoi qu'il en soit, aujourd'hui les chances de durer en tant que populations régionales sont hypothéquées au point d'exiger la réparation des dégâts d'ordre démographique et économique infligés aux régions au cours des 20 dernières années.

Le changement de nom du M.A.S. permet donc d'illustrer que, dans les limites du sujet traité dans ce document, les sociologues québécois ne sont pas moins responsables que les économistes et les démographes. Les sociologues du Québec se préoccupent-ils seulement de commenter les modes du moment ou de parfumer d'un langage apparemment critique, le cautionnement de la destruction de la société québécoise?

Comme le montre la similitude des points de vue des architectes du Rapport Castonguay-Nepveu et des endosseurs de la Charte d'Ottawa, le langage tenu par tant de monde au sujet de « ce qui doit être fait » en matière d'affaires sociales et de santé, n'a pas changé d'un iota en 20 ans. Alors comment expliquer que l'incohérence dans les moyens mis en oeuvre pour réaliser les objectifs en matière d'affaires sociales soit passée inaperçue? Pourquoi cette opposition flagrante entre les objectifs et les moyens employés pour les atteindre - entre la rhétorique et les gestes - n'a-t-elle pas

été relevée par ceux-là même dont le métier les appelle à assumer cette fonction essentielle au sein de la collectivité? Car à défaut de réponse, il est permis de s'interroger de façon tout à fait différente sur la signification réelle de cette anomalie. Ainsi: peut-on encore qualifier de démocratique une société dont les citoyens ont perdu leur droit exclusif de se prononcer sur la pertinence des moyens mis en oeuvre pour assurer le devenir de la collectivité à laquelle ils appartiennent?

Peut-on encore qualifier de démocratique une société dont l'avenir est programmé par l'application mécanique de règles juridique-administratives, appliquées ou entretenues de façon discrétionnaire par les administrateurs des grands réseaux gouvernementaux?

Et pour jauger le poids de cette question, combien d'Élus au Québec soupçonnent que viendra le jour où, dans le contexte de la problématique de la désintégration, le comté ou la municipalité qu'ils représentent perdra sa légitimité d'exister, faute de population suffisamment nombreuse pour en justifier l'existence?

Comment expliquer que dans les Affaires gouvernementales, il soit possible d'utiliser en toute impunité, les concepts des sciences sociales comme autant d'écrans de camouflage pour maquiller, sous de bonnes intentions affichées, les conséquences létales Pour les populations locales et régionales des gestes administratifs posés ou omis depuis 20 ans? Dans 15 ou 20 ans, quel sera le poids politique des régions situées à l'extérieur du Grand-Montréal au sein de la « démocratie » québécoise? Quelle est la puissance du maire ou du député qui n'a plus droit de regard sur l'univers des moyens, et à qui sont soigneusement dissimulés les faits de la réalité, autant que les clés pour en comprendre la signification? Où s'arrête l'imputabilité des Élus dans notre société, devant les citoyens qu'ils représentent?

Dans ce contexte, la problématique de la désintégration peut être vue comme un témoignage, un exemple: la désintégration est essentiellement le produit d'une évacuation, ou plus précisément d'une récupération de la « critique sociale » par les institutions administratives, alors que les représentants des diverses disciplines des sciences sociales en sont devenus les instruments complaisants, sinon les acteurs privilégiés.

Il ne faudrait cependant pas interpréter ces questions comme autant d'allusions en faveur de la sociologie comme étant la discipline qui aurait fait de la critique sociale sa spécialité exclusive au sein des sciences qui se disent « sociales ». En effet, la problématique de la désintégration, vue à travers ses aspects mécaniques, se comprend et s'explique beaucoup plus facilement par le biais de disciplines telles l'économie et la démographie, mises en lumière par divers aspects du droit administratif, de la géographie et même de l'histoire. Par contre, il appert que la sociologie peut fournir, pour sa part, un élément essentiel de l'ensemble des faits qui convergent dans la même direction: leur signification.

Sauf erreur, il apparaît en effet que la sociologie soit la seule discipline des sciences sociales qui se soit déjà préoccupée de la désintégration sociale en tant que phénomène. Or il semble évident, dans ce contexte, que la désintégration sociale doive constituer un *objet central* de préoccupation pour tous ceux qui ont la prétention d'agir dans le domaine des Affaires sociales. Or, sous réserve des propos qui suivent, la contribution de la sociologie à l'édifice de la désintégration se réduit à

une question très simple: comment les sociologues œuvrant dans le secteur des Affaires sociales réagissent-ils à l'accroissement continu du taux de suicide qui caractérise la société québécoise des 20 dernières années?

9.2.3 Jugements d'un ex-père.

En 1897, celui qu'on surnomma le « Père de la sociologie », Émile Durkheim, écrivait ce qui suit pour la postérité: « *Si les statistiques (du suicide) n'étaient pas aussi récentes, il serait facile de démontrer à l'aide de la même méthode que cette loi s'applique aux sociétés politiques. L'histoire nous apprend, en effet, que le suicide, qui est généralement rare dans les sociétés jeunes, en voie d'évolution et de concentration, se multiplie au contraire à mesure qu'elles se désintègrent* [28] * . »

Une première question suscitée par ce court extrait est la suivante: sachant qu'au Québec, le taux de suicide augmente depuis 1965, combien de fois depuis les 20 dernières années, a-t-on vu sous la plume de quelque sociologue québécois, le mot « désintégration » appliqué à la société québécoise?

Car il faut préciser ceci: en sociologie, DURKHEIM n'est pas un quelconque auteur de seconde zone. Il est à la sociologie ce que furent Newton et Einstein à la physique. Son oeuvre maîtresse: *Le Suicide*, es celle avec laquelle l'étudiant universitaire, dès le premier semestre de la première année, prend contact avec cette discipline. On ne peut l'ignorer lorsqu'on se targue d'être ou d'agir en sociologue.

Mais pourquoi, se demandera-t-on, « le suicide » occupe-t-il une place aussi particulière parmi les préoccupations des sociologues? Parce qu'au-delà des drames individuels qui aboutissent au suicide, Durkheim avait démontré que l'incidence de ce geste, si intime en apparence, est en réalité une mesure de l'état général d'une société quelle qu'elle soit: le taux de suicide est à peu près l'équivalent d'une jauge, d'un cadran, d'une lampe témoin qui informe de la « performance » de chaque société humaine à intégrer les individus qui en font partie, et le cas échéant, qui avertit lorsque cette société est en train de perdre les attributs qui font d'elle une société (c'est-à-dire lorsque les individus qui la composent ne parviennent plus à s'y intégrer).

En ce sens, l'accroissement du taux de suicide dans une société signifie, pour le sociologue, à peu près la même chose que la perte de la capacité de remplacement de la population, pour le démographe: soit l'extinction de la société concernée à plus ou moins brève échéance.

« La simple addition de tous les suicides imprévus et individuels fait surgir une réalité nouvelle en tous points différente des événements singuliers qui la composent. Douze mille drames se convertissent en un point d'une courbe continue; l'imprévisible entre dans l'ordre de la prévision; l'événement échappe au destin individuel pour s'inscrire, au même titre que la

* [28] Durkheim Émile, *Le suicide*, Presses universitaires de France, 26^e édition, 1960, p. 215.

production des céréales ou le volume des exportations, parmi les grandeurs collectives qui permettent de décrire une société entière [29] * . »

Mais, se demandera-t-on enfin, qu'est-ce qui avait suggéré à Durkheim cette idée selon laquelle la dimension collective ou sociale du suicide révélait l'existence d'un ordre de réalité tout à fait particulier et indépendant de la somme des événements psychologiques, singuliers, qui la composent (intéressant, de ce fait, davantage le sociologue que le psychologue)?

La constatation suivante: Durkheim avait remarqué que chaque société était caractérisée par un taux de suicide qui lui est propre, alors que ce taux propre à chaque société est invariant dans le temps et sur de très longues périodes.

« Non seulement ce taux est constant pendant de longues périodes de temps, mais l'invariabilité en est même plus grande que celle des principaux phénomènes démographiques. La mortalité générale, notamment, varie beaucoup plus souvent d'une année à l'autre, et les variations par lesquelles elle passe sont beaucoup plus importantes [30] * . »

COMMENTAIRES

Ces propos qu'on apprend dans les livres d'école un peu plus spécialisés, sembleront sans doute passablement décrochés de la réalité quotidienne du lecteur québécois.

D'abord, si le suicide est censé être invariant sur de longues périodes et dans toutes les sociétés, comment expliquer le fait que les journaux régionaux et nationaux ne cessent d'annoncer qu'il est en croissance? Si Durkheim écrivait cela en 1897, on doit donc en conclure que les sociétés occidentales ont aujourd'hui le même taux de suicide qu'à l'époque de Durkheim (il y a 100 ans). Sans quoi, de deux choses l'une: ou bien leur taux de suicide a augmenté entre temps sans qu'elles ne se désintègrent, ou bien elles se sont désintégrées sans que leur taux de suicide n'augmente entre-temps; ce qui dans les deux cas est suffisant pour invalider la théorie de Durkheim sur le suicide et, avec elle, une bonne partie de la théorie sociologique!

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le tableau 25 reproduit intégralement les taux de suicide par million d'habitants des différents pays d'Europe à l'époque de Durkheim, entre 1866 et 1878 (12 ans d'intervalle). On y remarque l'invariance des taux dont parle Durkheim, reflétée en particulier par le rang constant des pays à chacune des 3 périodes qui subdivisent l'intervalle de 12 ans. Puis, à l'aide du graphique 9, regardons maintenant ce qu'il en

* [29] Morice Gérard, *Le suicide: une affaire moins privée qu'on le pense*, Science et vie, n° 811, avril 1985, p. 42.

* [30] Durkheim Émile, *op. cit.* p. 11.

est, 100 ans plus tard, dans quelques-uns de ces pays, dont les taux de suicide sont comparés à ceux du Québec contemporain (1965 à 1981).

Pour les fins de cette comparaison, on doit diviser par 10 les taux avancés par Durkheim (par million d'habitants) pour les ramener à des taux par 100 000 h. comme ceux qui sont reproduits sur le graphique.

TABLEAU 25

Taux de suicides par million d'habitants dans divers pays d'Europe						
Pays	Période 1866-70	1871-75	1874-78	Numéros d'ordre à la		
				1 ^{re} période	2 ^e période	3 ^e période
Italie	30	35	38	1	1	1
Belgique	66	69	78	2	3	4
Angleterre	67	66	69	3	2	2
Norvège	76	73	71	4	4	3
Autriche	78	94	130	5	7	7
Suède	85	81	91	6	5	5
Bavière	90	91	100	7	6	6
France	135	150	160	8	9	9
Prusse	142	134	152	9	8	8
Danemark	277	258	255	10	10	10
Saxe	293	267	334	11	11	11

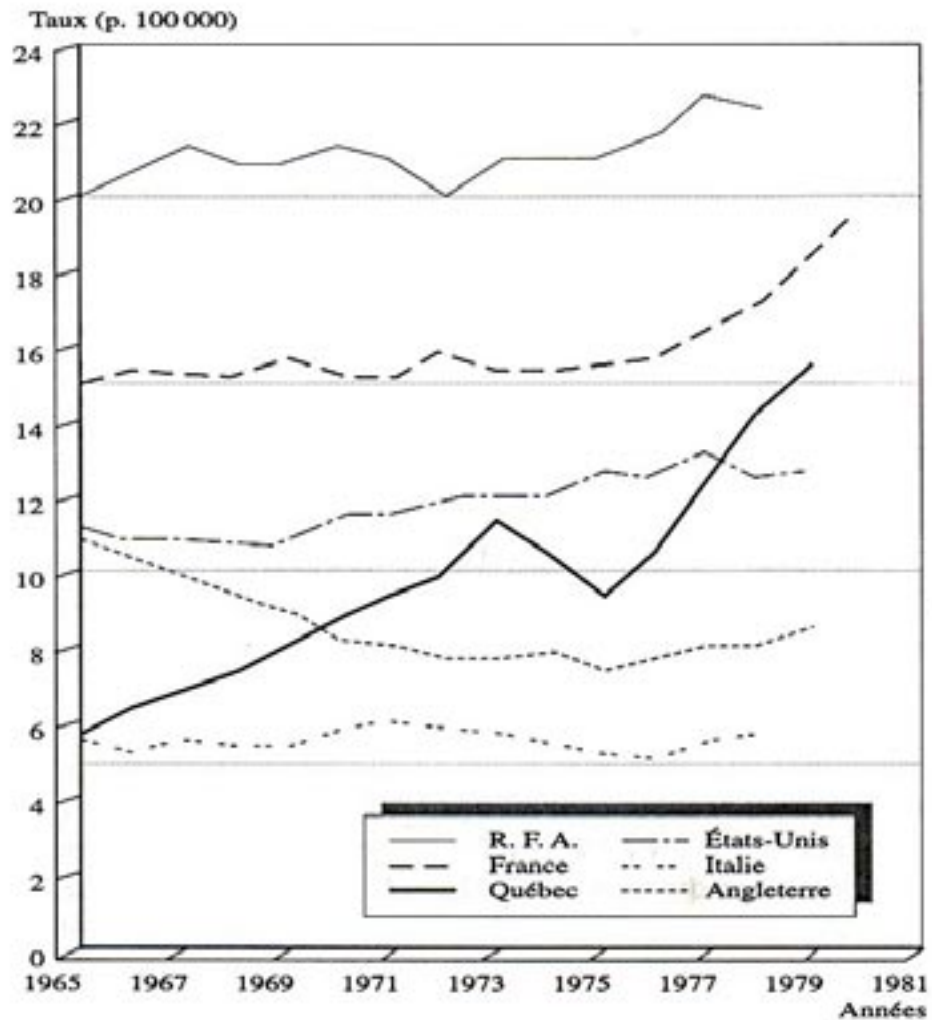
Source: DURKHEIM Émile, *Le Suicide*, Presses Universitaires de France, 1960, p. 6.

On peut alors remarquer que les taux en France, en Angleterre et en Italie, sont encore aujourd'hui à peu près égaux année après année, à ce qu'ils étaient il y a 100 ans. Par ailleurs, une carte géographique de la répartition des taux de suicide en l'Allemagne de l'époque de Durkheim [31] *, permet d'étendre la même conclusion à la population de ce pays. Or, fait à noter, tous ces pays ont eu en commun une histoire fort perturbée entre l'époque de Durkheim et la période contemporaine: la guerre de 1914-1918, puis la Crise, puis la guerre de 1939-1945. Or, aucun de ces événements n'a réussi à altérer la stabilité de leur taux de suicide (sauf en France, mais à partir de 1976 seulement). L'exception à la règle: le cas du Québec depuis 1965. Et nous ne sommes ni en guerre ni en crise à ce qu'on sache!

* [31] Durkheim Émile, *op. cit.* p. 130.

GRAPHIQUE 9

Taux brut de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants)
depuis 1965 dans quelques pays occidentaux et au Québec



Sources:

Population et sociétés, mai 1981, n° 147, sauf: États-Unis, 1978 et 1979:

Monthly Vital Statistics Report, vol. 29, n° 13, 1981.

Québec: Morissette (1982), tableau A.4 (annexe), p. 101.

Morissette Denis et Bourbeau Robert, *Le suicide et l'âge au Québec*,
Cahier québécois de démographie, vol. 12, n° 1, avril 1983, pp. 7-28.

Mais par contre, une question s'impose: serions-nous donc la seule société au monde qui soit en désintégration? Est-il logique de croire que cette tendance ait pris naissance chez nous en 1965 au tout début de la révolution tranquille? Mais comment expliquer alors que les sociologues du Québec ne s'en soient pas encore rendu compte, même si c'est l'ABC de leur métier, en particulier les sociologues qui œuvrent dans le secteur des Affaires sociales, où pourtant on se préoccupe beaucoup plus qu'ailleurs de « **prévention du suicide** » ?

PLUSIEURS QUESTIONS, PLUSIEURS RÉPONSES

Parmi les explications généralement avancées de l'accroissement du taux de suicide au Québec, circulant dans les officines gouvernementales, on retrouve: les suicides déguisés en accidents, les sous déclarations des coroners (pour éviter de compromettre le remboursement des primes d'assurances-vie et autres raisons du même ordre), etc., qui auraient contribué à minimiser l'importance du suicide dans notre société, aux époques antérieures. Si on comprend bien, si le taux de suicide augmente au Québec, c'est parce que la qualité de nos données sur le sujet s'améliore d'année en année. Mais comment expliquer alors que l'Allemagne, la France, l'Italie et les autres, qui ont vu se succéder plusieurs générations de fonctionnaires et, par conséquent, plusieurs manières différentes de compiler les chiffres, affichent aujourd'hui les mêmes taux de suicide qu'il y a 100 ans? On a beau croire que le fonctionnaire est le prototype de l'invariance, mais de là à s'imaginer que cette invariance transcende la retraite, et même la mort!!! Le fonctionnariat serait-il donc devenu entre-temps un fait génétique?

Dans un autre ordre d'idées, est-il imaginable que ce soit la révolution tranquille qui soit à l'origine du désastre? Là-dessus, Durkheim semble assez explicite (même s'il était déjà mort à l'époque, sans jamais avoir appartenu à la société québécoise):

« On a parfois écrit, dit-il, que les grandes commotions politiques multipliaient les suicides. Mais Morselli a bien montré que les faits contredisent cette opinion. Toutes les révolutions qui ont eu lieu en France au cours de ce siècle ont diminué le nombre des suicides au moment où elles se sont produites [32] * . »

Suivent dans le texte d'autres exemples pour l'Allemagne, le Danemark, etc.

Même si on trouve dans cette citation «l'explication» du fait que le taux de suicide augmente au Québec bien que nous ne soyons pas en guerre, y aurait-il lieu de croire alors, que les événements que nous représentons synthétiquement par l'expression «révolution tranquille», n'avaient rien à voir avec une « révolution » ? En référant plutôt aux facteurs explicatifs du processus de la désintégration des communautés, ne pourrait-on pas croire que l'expression « récupération tranquille » aurait mieux convenu pour désigner cette suite d'événements? Mais peut-être est-ce notre appartenance à l'ensemble canadien qui fait toute la différence?

* [32] Durkheim Émile, op. cit. pp. 215-216.

A ce sujet, le graphique 10 fournit quelques éléments de réponse à cette question: comment expliquer que les autres régions du Canada aient, contrairement à nous, un taux de suicide relativement stable, alors que le nôtre ne prend de l'expansion (si on peut dire) que depuis 1965 seulement ?

Comment expliquer que, conformément à la théorie du suicide, les populations des autres régions du Canada aient toutes des taux de suicide différents, même si dans chaque cas elles sont à majorité anglophones? Mais s'il existe chez nous une coïncidence chronologique entre les deux séries d'événements, augmentation du suicide (désintégration sociale) et désintégration démographique par l'exode des jeunes, quel rapport explicatif existerait-il entre les deux?

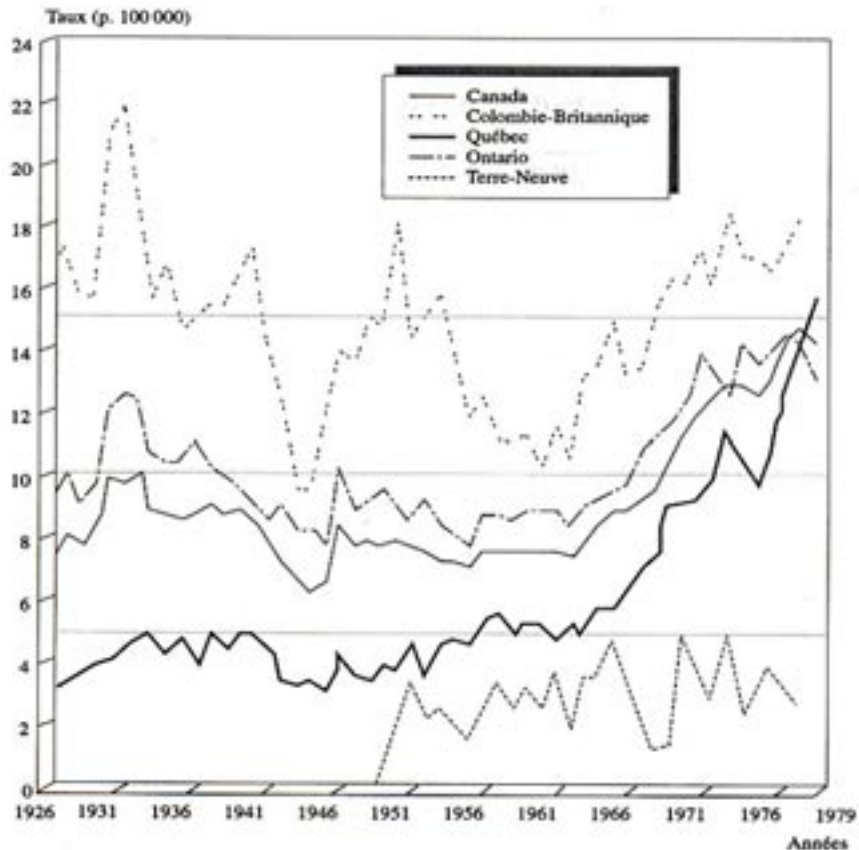
Ici, le lecteur très perspicace pourrait déduire l'existence d'un fait extrêmement important, à partir des propos rapportés jusqu'ici sur le suicide: la théorie sur le suicide ne serait pas complète. En effet, comme aucune société occidentale ne semble avoir connu un accroissement progressif de son taux de suicide, Durkheim n'a donc jamais pu vérifier *de visu* le processus de la désintégration d'une société. Il fut obligé, pour en traiter, de référer à des documents historiques portant sur la Rome et la Grèce antiques [33] *. Peut-être faut-il voir là une raison faisant que les sociologues québécois hésitent, depuis 25 ans, à souscrire à cette idée que l'accroissement progressif du taux de suicide dans la société québécoise révélerait qu'elle est en pleine désintégration depuis un quart de siècle environ? Ou peut-être est-ce parce qu'ils ont oublié ce qu'ils ont appris sur les bancs d'école? Quoi qu'il en soit, *Le Suicide* de Durkheim fait désormais partie du bagage intellectuel des gens cultivés; et il est désormais de bon ton d'en causer dans les salons entre gens bien, comme du dernier Marguerite Duras.

Donc, revenant à nos moutons, pour décrire les aspects particuliers du suicide dans une société en désintégration, une approche consisterait à vérifier les différences entre le profil d'accroissement du suicide dans la société concernée et les faits sur lesquels Durkheim appuyait sa théorie.

* [33] Durkheim Émile, *op. cit.* p. 215.

GRAPHIQUE 10

Taux brut de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants)
dans quelques provinces canadiennes et au Canada, 1926 à 1979



Sources: 1926 - 1950: Dominion Bureau of Statistics (cat. 84-511).
1951 - 1968: Statistique Canada (cat. 84-528).
1969 - 1979: Morissette (1982), tableau A.6 (annexe), p. 103, Québec,
1926 - 1979: Morissette (1982), tableau A.4 (annexe), p. 101.

PREMIER ESSAI

À ce sujet, on fait remarquer très souvent et avec exactitude (tableau 26), que les hommes au Québec se suicident en moyenne de trois à quatre fois plus que les femmes. Pour trois hommes qui se suicident, une femme seulement se donne la mort. En conséquence, on pourrait penser, et plusieurs l'affirment d'ailleurs, que les hommes auraient assez difficilement encaissé la montée du mouvement féministe dans notre société.

TABLEAU 26

Distribution par sexe du taux de suicide par 100 000 habitants au Québec entre 1975 et 1987				
	1975-1977	1979-1983	1985-1987	Taux d'accroissement 1975-1987 (en %)
Sexe masculin	19,3	25,2	27,3	+ 40,9
Sexe féminin	7,4	8,0	7,3	- 0,4
Sexes réunis	13,3	16,5	17,1	+ 28,6
Pour une femme qui se donne la mort, combien d'hommes ?	2,6	3,1	3,7	+ 42,3

Source: MAS, voir le tableau 27.

Or, à ce sujet, Durkheim avait démontré, il y a 100 ans, que:

Bien loin que leur aptitude à la mort volontaire soit ou supérieure ou équivalente à celle de l'homme, il se trouve que le suicide est une manifestation essentiellement masculine. Pour une femme qui se tue, il y a, en moyenne, quatre hommes qui se donnent la mort. Chaque sexe a donc pour le suicide un penchant défini qui est même constant pour chaque milieu social [34] * . »

Il faudrait donc croire que la montée du féminisme n'a aucun effet direct sur l'accroissement du taux de suicide dans notre société, et qu'il existe au moins un sujet sur lequel persiste une différence atavique entre les sexes. D'ailleurs, les mêmes rapports de trois à quatre contre un se vérifient chez nous autant après qu'avant la révolution tranquille. La « guerre des sexes » constitue donc une fausse piste explicative.

DEUXIÈME ESSAI

Parmi les autres facteurs les plus déterminants retenus par Durkheim et qui contribuent à réduire l'importance du taux de suicide propre à une société donnée (donc pour prévenir le suicide), on retrouve l'affiliation active à une religion intégratrice (sur un continuum partant des juifs jusqu'aux athées en passant par les catholiques et les protestants), le fait d'être marié plutôt que célibataire, et le fait d'être jeune plutôt que vieux [35] * .

On peut évidemment se passer de démonstration pour comprendre que nous réunissons aujourd'hui, contrairement à hier, toutes les conditions inventoriées par

* [34] Durkheim Émile, *op. cit.* p. 39.

* [35] Durkheim Émile, *op. cit.* pp. 149-214.

Durkheim pour avoir un taux de suicide élevé dans notre société. Faut-il dès lors s'arrêter là et tout mettre sur le compte des fourre-tout explicatifs standards du style: « la nouvelle culture »?

Si oui, alors il faudrait convenir que les faits attestant du rapport mécanique entre le sous-développement économique, l'exode démographique des jeunes et la mauvaise distribution des ressources de santé, sont aussi des traits de valeurs et de culture, plutôt que des déterminants extérieurs aux individus exerçant sur ces derniers le pouvoir coercitif de les faire agir dans une direction donnée!

TROISIÈME ESSAI

En consultant attentivement les graphiques 11 A et 11 B, on pourra réaliser qu'avant 1966 le taux de suicide augmentait régulièrement avec l'âge conformément à la théorie de Durkheim; mais qu'après cette date, le profil des taux de suicide selon l'âge s'inverse progressivement. En 1976, il avait tellement augmenté chez les jeunes garçons (tout en demeurant stable chez les plus vieux) que maintenant, le profil est totalement inversé: les jeunes se suicident davantage que les vieux, alors que chez les femmes le taux de suicide augmenterait au contraire davantage chez les plus âgées. Il faudrait donc chercher l'explication de notre désintégration sociale du côté des événements qui affectent à la fois les jeunes hommes et les femmes plus âgées du Québec, et qui se produisent depuis 1966.

Mais comme on se plaît à le répéter, le Québec est un vaste pays, même si 57 % de sa population est entassée dans le Grand-Montréal. Et il importe donc de déterminer de façon beaucoup plus précise les lieux exacts où se produisent les événements qui manifestent notre désintégration comme société, notre désintégration sociale.

A cette fin, le tableau 27 reproduit les taux de suicide de chacune des régions du Québec à trois moments d'une période comprise entre 1975 et 1987, de même que le taux d'accroissement du taux de suicide dans chaque région. Or, pour apprécier les informations qu'il contient à leur juste valeur, il y a lieu de mentionner et de rappeler un certain nombre de corollaires qui découlent logiquement des propos qui précèdent.

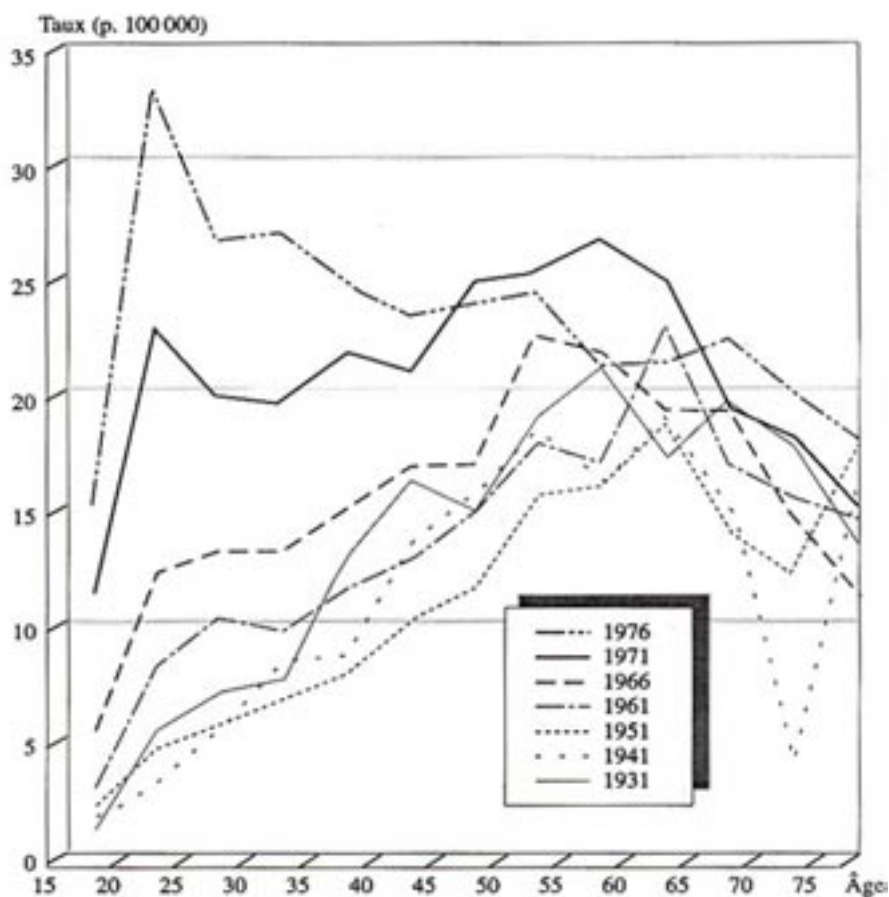
A. Comme on l'a déjà vu, le mot « social » s'oppose aux mots « individuel, biologique et psychique » comme deux ordres de réalité fondamentalement distincts et indépendants l'un de l'autre; pour le démontrer, retenons d'abord qu'il existe, à n'en pas douter, une infinité de preuves que pourraient avancer psychiatres et psychologues, attestant des troubles mentaux dont souffrent la plupart des gens qui projettent de mettre fin à leur jour. Ce qui donne lieu de croire que les suicides sont dus à des troubles mentaux et qu'on peut infléchir les taux de suicide par des interventions appropriées à ce genre de dysfonctionnement (créer des centres de prévention du suicide par exemple).

Mais en revanche, si l'on ne retient que cette explication médicale du suicide, on est forcé d'admettre, par la même occasion, que les Allemands sont systématiquement sept fois plus instables mentalement que les Italiens, car depuis plus de 100 ans, si on en croit les données de Durkheim corroborées par les données contemporaines, les taux de suicide de ces deux ethnies s'opposent l'une à l'autre dans les mêmes rapports. En faisant abstraction du fait que les Allemands pourraient se sentir ulcérés de l'apprendre, faudrait-il alors en déduire que la maladie mentale est une maladie

transmissible génétiquement au sein des mêmes sociétés? Ou encore une maladie transmise par la langue peut-être? Dans la même veine, serait-il tout aussi hasardeux d'interpréter l'accroissement du taux de suicide dans les régions du Québec comme la manifestation d'une «épidémie de maladies mentales»? Si oui, où est le virus?

GRAPHIQUE 11-A

Taux de suicide pour 100 000 habitants de sexe masculin,
selon l'âge, Québec 1931-1976



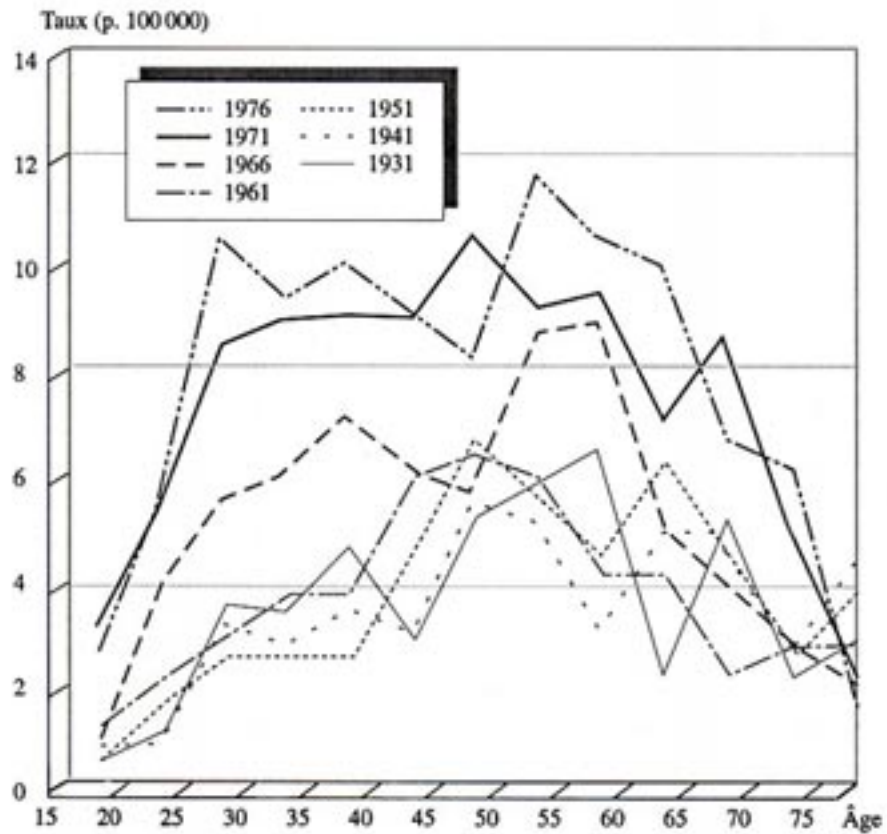
Source et référence: voir Graphique 9

B. Mais dans la même veine aussi, on doit réaliser que le taux de suicide qui caractérise une société donnée n'a aucune importance, car dans le contexte de la désintégration, ce qui compte véritablement est de savoir si le taux de suicide augmente ou non de façon continue, et à quelle vitesse, le cas échéant. Quelle est après tout l'utilité fondamentale de savoir que la culture allemande est sept fois moins intégratrice socialement que l'italienne? À moins, bien sûr, d'entretenir le projet de

transmuter les Allemands en Italiens ou, de façon plus réaliste, les Jeannois et les Saguenéens en Montréalais, comme on aura pu le constater en première et deuxième parties de cet ouvrage.

GRAPHIQUE 11-B

Taux de suicide pour 100 000 habitants de sexe féminin,
selon l'âge, Québec 1931-1976



Source: voir Graphique 9

TABLEAU 27

Extrait d'un tableau portant sur l'évolution du taux de suicide pour 100 000 habitants entre 1975 et 1987 au Québec (sexes réunis)						
Régions sociosanitaires			Taux de suicide			Taux d'accroissement 1975-87 (%)
			1975-77	1979-83	1985-87	
Périphérie	Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	01	8,7	13,5	15,8	+ 81,6
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	02	7,7	13,8	16,3	+ 111,7
	Abitibi-Témiscamingue	08	24,2	28,5	24,4	+ 0,8
	Côte-Nord	09	6,3	13,4	19,5	+ 209,5
Centre	Trois-Rivières	04	12,4	17,5	20,4	+ 64,5
	Québec	03	14,2	18,8	19,3	+ 35,9
	Estrie	05	10,3	18,5	16,9	+ 64,1
Sud-ouest	Laurentides-Lanaudière	06 B	10,5	16,6	18,6	+ 77,1
	Montréal-Métropolitain	06 A	15,2	16,6	14,7	- 3,3
	Outaouais	07	17,3	17,4	19,8	+ 14,5
	Le Québec incluant la région	10	13,3	16,6	17,1	+ 28,6

Source: Service des études sociosanitaires DGPE, MSSS. Planif-1/Région. / 06/03/90.

A la lumière de ces précisions, voyons maintenant les renseignements contenus dans le tableau 27.

1. Trois des quatre régions périphériques ont enregistré les taux d'accroissement régionaux les plus rapides: la Côte-Nord (209 %), suivie du Saguenay-Lac-Saint-Jean (111 %) et du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (81 %).

2. En 1987, les deux régions qui affichaient les taux de suicide les plus élevés du Québec étaient l'Abitibi-Témiscamingue et Trois-Rivières. On retrouve donc en tête de rang, les cinq régions du Québec qui ont perdu la plus forte proportion de leurs jeunes entre 1971 et 1986 (voir le tableau 9).

3. En 1975-1977, Montréal-Métropolitain se situait au deuxième rang des régions d'après l'importance de son taux de suicide (juste derrière l'Abitibi-Témiscamingue).

Or, 10 ans plus tard (1985-1987), elle affiche le dernier rang: non pas parce que le taux de suicide y a diminué de façon significative (-3%), mais plutôt parce que les taux de suicide ont augmenté de façon extrêmement significative dans toutes les autres régions du Québec, l'Abitibi à part.

Question: si on en croit la théorie du suicide, les Montréalais seraient-ils les seuls à être intégrés à la société québécoise?

Sous-question: vu le nombre d'immigrants qui sont demeurés confinés sur l'île de Montréal en raison des déséquilibres existants dans la répartition des emplois disponibles entre les autres régions du Québec, ne pourrait-on pas croire qu'ils en seraient arrivés à être mieux intégrés à la société québécoise que les Québécois eux-mêmes ? Qui oserait, dans les circonstances, accuser les Grecs de nous avoir fait ce cadeau de Grec? Ne vaudrait-il pas mieux lorgner un peu plus du côté de la prise en charge des Affaires sociales du Québec par ceux qui «n'ont pas d'affaires» en Affaires sociales?

POST-SCRIPTUM

En nous évadant dans les hautes sphères de la théorie du suicide chez Durkheim, vue à l'échelle des nations et des régions, aurait-on oublié la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est perdue dans son coin de pays? Qu'on se rassure à ce sujet! Après avoir résisté héroïquement jusqu'en 1979 à l'érosion sociale qui affecte le Québec dans son entier, la M.R.C. assume depuis cette date son honnête contribution à l'essor du suicide au Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme en témoignent les données du tableau 28. Or, il appert qu'au-delà des limitations régionalistes et même provincialistes, l'évolution de la situation sociale de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est se compare «avantageusement» à celle de la France contemporaine, du moins si on s'en tient à ce qu'affirment les Français lorsqu'ils traitent de la question du suicide dans leur propre société.

A ce sujet, les Français qui apparemment détiennent une bonne centaine d'années d'avance sur nous en matière de suicide (on parle ici de la connaissance du sujet, et non de l'accroissement du taux de suicide où manifestement leurs performances ne supportent pas de comparaison avec les nôtres), n'hésitent pas pourtant à concevoir l'exode des femmes hors des milieux ruraux comme un facteur privilégié de désintégration sociale:

« De citadin qu'il était au siècle dernier, affirment-ils, le suicide est devenu rural (en France). Parallèlement, le paysan « empaysanné » devient un marginal; non seulement il ne part pas en vacances, mais il éprouve aussi les Plus grandes difficultés à se marier, les villageoises quittant la campagne pour rallier les valeurs dominantes de la civilisation. Les départements où le suicide a baissé sont aussi les départements industriels et tertiaires où coexistent toutes les ressources de la sociabilité moderne... le Midi faisant toujours coexister culture paysanne et culture urbaine [36] * »

Comme quoi il est vain de prétendre que les démographes, les économistes et les sociologues se contredisent ou se « contretaient » !

* [36] Morice G., *op. cit.* p. 43.

TABLEAU 28

Nombre de suicides par année dans la région 02 et ses divisions de recensements															
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Région-02	11	13	13	14	11	14	26	21	22	32	37	54	43	48	59
Chicoutimi					6	9	12	12	13	18	20	31	23	25	31
Lac-Saint-Jean-Est					3	3	6	4	4	3	7	11	8	9	13
Lac-Saint-Jean-Ouest					2	1	4	4	4	8	9	9	7	14	15

Sources: Les données de 1970 à 1978 sont tirées du travail *Le suicide au Québec* de M.F. Charron (1981,1983).

Les données de base pour 1979 à 1983 nous ont été fournies par le ministère de la Justice, Direction des affaires criminelles.

Extrait de Goderre J.-G., *La santé mentale et la prévention du suicide*, CLSC Le Norois, Alma, 1989, p. 20.

En guise de conclusion, n'y aurait-il pas lieu de faire précéder les jugements de pairs et d'experts par un procès, en répondant à cette question que l'on pose ouvertement dans le secteur des Affaires sociales: « Le chômage est-il suicidogène ? [37] * » Eh! bien oui, lorsqu'il révèle une amplification des inégalités de croissance économique chroniques entre les régions et sous-régions d'un même pays, plutôt qu'une chute de croissance économique qui se manifeste à l'échelle du pays tout entier. Ainsi, on a vu le taux de chômage doubler dans certains pays comme l'Angleterre et l'Italie, sans que le taux de suicide ne bronche d'aucune manière [38] *. Ainsi, entre deux maux, il apparaît préférable de subir une décroissance économique équilibrée plutôt qu'une croissance économique déséquilibrée. De toute façon, poser la question ne coûte pas cher, dans l'optique où on ne décèle aucune envie manifeste d'enrayer le processus de désintégration démographique et sociale qui en résulte.

9.2.4 Le corps du délit

Comment qualifier l'acte posé par un technocrate ou décideur politique qui réside à l'extérieur de la municipalité, voire de la région à laquelle on appartient comme citoyen ou citoyenne, et dont l'effet consiste à oblitérer à moyen ou à long terme cette même communauté, par la mise en place d'un mécanisme administratif aveugle?

Sauf erreur, le mot de la langue française dont la définition semble la plus adéquate pour signifier «l'éradication des groupes naturels que constituent les populations locales et régionales de chez nous», est le mot «génocide», que le *Petit Robert*

* [37] Voir, entre autres, le Rapport Rochon, op. cit. p. 55.

* [38] Morice G., op. cit. p. 46.

reconnaît lorsque employé au sens extensif de « extermination d'un groupe important de personnes en peu de temps ». Le mot s'emploie aussi comme adjectif pour qualifier un acte « qui pousse au génocide » ou « qui tient du génocide ».

Certes il peut paraître exagéré au lecteur de voir utiliser ce mot lorsque les réalités qu'il sous-tend n'évoquent pas des événements spectaculaires tels des meurtres en série ou des pogroms, mais au contraire, des événements qui pour la plupart se produisent sans esclandre ni tapage excessif, tels les exodes démographiques et les suicides d'individus. Mais il n'en demeure pas moins que les conséquences de ces événements, telles qu'elles se vérifient au Québec, conduisent tout droit à la disparition des groupes naturels que constituent les collectivités locales et régionales, et qu'en accord avec la définition du mot retenu (génocide), il apparaît conforme et sensé de qualifier « d'actes génocides » les gestes qui contribuent directement et indirectement à la production de ce résultat.

En contrepartie, il apparaîtrait pour le moins inadéquat et disproportionné de ne pas qualifier comme il convient la portée éthique du processus de la désintégration des populations locales et régionales, pour une raison aussi discutable que: « Il n'existe pas de mot pour qualifier un tel geste » ou « il n'y a pas assez de morts pour justifier d'employer ce mot ».

Dans les limites de cette indétermination sémantique, les pérégrinations « sherlocosmiques » dans l'univers du « social québécois » des 20 ou 30 dernières années ont permis d'établir un rapport entre une sorte de délit peu usité dans les sociétés bien-pensantes - qui se commet à notre endroit et à notre insu - et le moyen par lequel il est perpétré: le processus de la désintégration des communautés de chez nous, qui a été décrit en première et en deuxième parties.

Sur ces considérations, nous entrons maintenant dans le vif du sujet, qui devrait en principe nous préoccuper non pas en tant qu'être de science ou administrateur public, mais d'abord comme citoyen d'une quelconque localité ou région du Québec affectée directement ou indirectement par le processus; et ensuite comme être humain doté d'un certain sens de l'éthique.

À cette fin, admettons d'abord que s'attaquer aux effets d'un acte ne peut avoir à l'évidence aucune répercussion sur l'acte lui-même. Il existe d'ailleurs suffisamment de faits et d'évidences démontrant que les interventions directes réalisées sur le sous-développement social et ses attributs (la pauvreté, l'état de santé détérioré des populations par exemple) ne peuvent avoir les effets escomptés, car ils contribuent dans une large mesure à s'accommoder de l'effet plutôt qu'à en corriger la cause.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où nous chercherions à enrayer l'évolution du «génocide» dont nous faisons l'objet, on sait pertinemment qu'il serait stupide de nous attaquer à l'instrument par lequel il est perpétré. L'efficacité d'une arme comme moyen pour atteindre les fins qu'il poursuit étant d'abord fonction de l'adresse de son utilisateur. Pour vous rendre compte, imaginez-vous en train de vous défendre en cour de justice sur la base d'un plaidoyer du style: « C'est pas moi, c'est mon gun! » D'où la question posée au début de cette troisième partie: « C'est qui le problème? »

9.3 L'hydre a sept têtes, ou la vraie nature de la « bête »

9.3.1 Description anatomique: les quatre premières têtes

Pour quelle raison obscure les Grecs de l'Antiquité se seraient-ils donné la peine d'inventer le mythe de l'hydre à sept têtes, cet animal fabuleux dont les têtes repoussaient à mesure qu'on en coupait une? Pourquoi un animal à sept têtes, plutôt que sept à une tête?

Gageons que les Grecs auraient voulu décrire le caractère quasi invulnérable d'un être dont la multiplicité des organes de commandement reliés entre eux de façon fonctionnelle sont assujettis au service d'une même entité, l'hydre. Ils voulaient sans doute montrer qu'un tel animal ne peut être neutralisé, à moins de pouvoir réduire à l'impuissance tous ses organes en même temps. Mais en essayant de couper une tête, on prenait le risque de se faire mordre par les six autres!

Et si, par ailleurs, il est de l'essence même de l'hydre de se régénérer après mutilation, comme le ver que l'on a sectionné, alors il n'y a qu'une seule avenue possible pour vaincre un tel monstre: chercher le point faible où on peut atteindre un des centres vitaux de l'ensemble. Or, comme le rapporte la légende, c'est l'exploit qu'auraient réussi Jason et les Argonautes.

Moralité: pour vaincre l'hydre, il faut se défendre contre les têtes qui cherchent à mordre, sans chercher à les attaquer inutilement, et consacrer toute son énergie à atteindre le point faible. A cette fin, attardons-nous d'abord à comprendre l'anatomie de la bête.

La première des sept têtes de l'hydre québécoise est constituée des très grands centres urbains qui se nourrissent de la substance vitale des autres centres du Québec et des autres localités de moindre

importance. Or, en imputant la désintégration des régions à ces grands centres, les résidents de Montréal et de Québec se défendront en répliquant qu'ils ne sont pas responsables des effets mécaniques des décisions administratives parachutées de Québec ou d'Ottawa, même s'ils en ont largement bénéficié depuis 20 ans; et pour donner le change, on brandira le spectre de la pauvreté à Montréal.

Mais, pendant que vous attaquerez sur ce front, vous subirez sur votre travers les assauts de la deuxième tête, dont la gueule est armée de dents: en l'occurrence, une armée de sociologues et d'économistes qui vous convaincront, preuves à l'appui et sans difficulté, que le salut de Montréal pèse plus lourd que celui de Bras-d'Apic pour asseoir l'avenir du Québec sur l'échiquier international.

Or, ce qu'attend de vous la première tête, c'est précisément que vous entriez dans ce genre de débats en opposant à ce discours les séquelles laissées chez-vous par la révolution tranquille. La première tête a alors le champ libre et tout le temps nécessaire pour bouffer votre substance vitale, avant que vous ne vous rendiez compte de la stérilité du débat. Vous avez perdu!

Vous pourrez alors choisir de ne pas engager le combat avec la première et la deuxième têtes, préférant plutôt porter vos coups à la troisième tête, soit le ministère des Affaires sociales, dont relève, en théorie, la répartition des ressources dans le secteur de la santé. Là, vous « frapperez un nœud », car le ministre responsable ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour répartir les ressources financières ailleurs que dans les établissements de santé et de services sociaux, c'est-à-dire dans les municipalités comme vous le souhaiteriez¹. Vous serez alors tenté d'accepter un compromis en souscrivant à ce que les équilibres budgétaires soient rétablis sur la base des régions seulement plutôt que sur celle des municipalités. En tel cas, vous êtes triplement mort: d'abord, comme vous aurez pu le constater, votre gain régional sera minuscule, alors que la source du processus de la désintégration se situe à l'échelle des municipalités: un tel compromis contribuera à accélérer le processus. En effet vous ignorez sans doute que concernant « *Le pouvoir de faire des choix budgétaires et forcément celui de la réallocation, le législateur dans le partage des rôles constitutionnellement déterminé, n'a pas conféré ce pouvoir à un autre niveau que celui de l'exécutif du gouvernement, ni à d'autres assemblées délibérantes* » [39] *. En clair, vous vous serez trompé de cible, commettant ainsi une erreur fatale.

Ensuite, vous subirez *ipso facto* les assauts d'une quatrième tête: celle de l'armée des professionnels de la santé et des services sociaux, soutenus et encadrés par les corporations professionnelles qui les représentent. On vous opposera, avec fondement d'ailleurs, les conséquences considérables que subiront inévitablement les patients des hôpitaux et centres d'accueil de Montréal, découlant, bien sûr, des coupures budgétaires qui devraient être consenties chez eux, pour enrayer le processus de la désintégration chez vous. Et, avec un peu d'habileté à manier le pathos, on parviendra même à vous faire sentir coupable de défendre votre propre peau. Par surcroît, vous subirez les foudres de la deuxième tête pour les raisons déjà vues et, pendant que dureront les palabres, la première achèvera de vous bouffer. On voit donc que la première tête est une brute aveugle qui tire sa puissance de son pouvoir de phagocyter les substances qui passent à sa portée, alors que les trois suivantes sont beaucoup plus dangereuses: elles tirent leur puissance de leur capacité de présenter honnêtement des choses vraies, fondées sur une vision non déformée mais très partielle et partielle de l'intérêt public.

Or, les deux têtes qui suivent sont encore beaucoup plus dangereuses lorsqu'elles agissent au service de l'hydre: paradoxalement, elles ont pour fonction de soutenir l'emprise de l'hydre, en émettant dans l'atmosphère environnant un je-ne-sais-quoi de soporifique, juste assez pour endormir les raisons et les consciences, à la manière des serpents qui paralysent leurs proies avant de les gober.

Dans le langage courant, les blessures qu'elles infligent portent de curieux noms: tantôt on les appelle des « choix de société », tantôt des « choix politiques », lesquels, on l'aura remarqué, ne sont que rarement les émanations des collectivités et de leurs représentants élus. Or ces expressions sont fondées car il s'agit bien, en l'occurrence,

¹ À noter à ce sujet qu'un ministre ne détient pas le pouvoir autonome de légiférer. Ce pouvoir appartient à l'assemblée des Élus (l'Assemblée législative) dont chacun des membres représente une collectivité locale: en l'occurrence un comté.

* [39] MSSS *Les Prévisions budgétaires: le partage d'un rôle*, Direction de la budgétisation, 1984, p. 6.

de « choix de société ». Mais, au sens où une société est choisie pour survivre, alors qu'une autre est choisie pour disparaître; et, par surcroît, il s'agit bel et bien aussi de choix politiques, mais au sens où le rôle réservé aux gens de politique consiste à entériner des décisions déjà arrêtées de l'extérieur par des non-élus. Comment?

9.3.2 Un acte « génocide », ou les méfaits des têtes cinq et six

Il existe en théorie et en pratique, plusieurs manières de commettre une désintégration sociale, dont un certain nombre ont déjà été expérimentées avec succès au Québec. Notons, entre autres, les critères d'allocation de ressources arrêtés au niveau administratif; les mesures de prévision démographique qui ne tiennent pas compte de la mobilité intérieure, etc. En traiter obligerait cependant à entrer dans des considérations d'ordre méthodologique qui n'ont pas lieu de figurer dans cet ouvrage.

Par ailleurs, un sujet aussi important qu'une désintégration sociale perpétrée sur nous-même, oblige à traiter du sujet de la façon la moins abstraite possible, sans allusion détournée, mais plutôt à la lumière des faits bruts, démonstratifs et empiriquement vérifiables.

C'est pourquoi l'exemple qui a été retenu pour en traiter devra être considéré comme un exemple, sans plus, et non comme un cas d'espèce. Il sera présenté ici avec l'intention avouée de démontrer tout au moins que le problème existe, et que par conséquent des choix de société et des choix politiques peuvent être réalisés à l'insu des citoyens et des Élus, par des non-élus.

D'abord, la mise en situation. Au fond, le truc est assez simple. Il suffit de savoir que dans divers domaines d'intérêt public, le rôle de l'Élu consiste à choisir entre plusieurs options, celle qui lui paraît la plus avantageuse dans l'intérêt du public; et de savoir ensuite qu'il ne lui appartient pas de faire personnellement l'inventaire des options, de leurs avantages et de leurs inconvénients. Ce rôle étant réservé à des organismes ayant pour mission de conseiller l'État dans l'exercice de ses fonctions. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs de ces organismes portent explicitement le nom de « conseils ». Il existe aussi d'autres genres d'organismes de recherche, dont les fonctions les amènent à comparer « ce qui existe » à « ce qui devrait exister », et qui, pour cette raison, sont appelés « services » ou « direction d'évaluation », œuvrant au sein des organisations ministérielles. Leur rôle est en tous points comparable à celui des conseils, à quelques variantes près. Or, dans ce contexte, il suffit, par le truchement d'un tel organisme de recherche, de présenter à l'Élu une seule option, pour se mettre en situation de devenir véritablement celui ou celle qui fait des choix de société et des choix politiques par Élu interposé. Il suffira alors de soumettre à l'attention de l'Élu les seuls aspects d'une décision qui intéressent l'option qu'on préfère qu'il retienne, en taisant tout le reste. À l'aide de ces généralités, nous sommes maintenant en mesure de mieux comprendre le rôle de la cinquième et de la sixième têtes de l'hydre, en faisant l'autopsie d'un tel choix de société et du choix politique qui l'entérine.

QUELQUES FAITS VÉRIFIABLES

En 1986 était publié le rapport de la Commission d'enquête sur l'avenir des municipalités du Québec, où on peut lire le paragraphe suivant:

« À cet égard, la Commission a été mise au courant de l'analyse qui, depuis déjà quelques années, est conduite par le Conseil des affaires sociales et de la famille et dont les grandes lignes sont résumées dans le Mémoire que le Conseil a présenté à la Commission. Les résultats de cette analyse sont à ce point importants et significatifs pour l'avenir des municipalités, que l'on souhaite que les travaux de recherche du Conseil soient publiés et largement diffusés. Il y a là une description du Québec d'aujourd'hui et des forces qui s'exerceront sur lui demain que l'on ne peut apprécier complètement que dans la mesure où tous les résultats de l'étude sont connus [40] * . »

Or, conformément aux vœux exprimés dans le rapport de cette Commission, on peut s'interroger aujourd'hui, cinq ans plus tard, pour savoir si effectivement tous les résultats de cette étude ont été portés à l'attention des décideurs et des citoyens. Mais dans le cas contraire, on doit s'interroger aussi pour savoir si les résultats qui n'auraient pas été révélés jusqu'ici sont précisément les plus déterminants pour l'avenir des municipalités et des régions du Québec.

Or, il appert justement que les sujets traités dans les parties précédentes du document que vous êtes en train de lire font intégralement partie des résultats de cette étude, mais n'ont pas été révélés publiquement jusqu'ici. Pour comprendre, il faut en référer à des événements qui se sont produits deux ans après le dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur l'avenir des municipalités, soit en 1988.

Cette année-là était publié par le Conseil des affaires sociales (CAS) l'ouvrage intitulé *Deux Québec dans un*, portant sur le sujet soumis à la Commission d'enquête, deux ans auparavant. Tel qu'avancé précédemment, mais contrairement à ce qu'on a écrit sur le sujet, les travaux de recherche portant sur la problématique traitée dans cet ouvrage n'ont pas été réalisés par le Conseil des affaires sociales (mis à part le premier chapitre portant sur des sujets sans rapport avec les processus internes qui affectent le développement local et régional au Québec).

Or, comme il a déjà été affirmé, le contenu, l'argumentation et les illustrations qui y figurent ont été intégralement puisés dans un autre document reproduisant la synthèse des travaux de recherche réalisés ailleurs, et dont la table des matières est reproduite en annexe du présent document. Dès lors et compte tenu des propos qui précèdent, il est permis au citoyen de s'interroger de la manière suivante:

a) Existe-t-il des différences substantielles entre les faits révélés dans *Deux Québec dans un* et ceux révélés dans l'ouvrage synthèse d'où les propos qu'il contient ont été puisés, et qui sont répétés dans celui-ci que vous êtes en train de lire?

b) Ces différences, le cas échéant, sont-elles suffisantes pour altérer substantiellement le message contenu dans le document synthèse réalisé ailleurs sur la problématique de la désintégration au Québec?

c) Si oui, quel est le contenu de l'autre message qui n'a pas été livré par la publication du Conseil des affaires sociales?

* [40] Union des municipalités du Québec, (référence 13), op. cit. p. 208.

d) Quelles sont les conséquences encourues par les populations et les Élus pour ne pas en avoir été informés?

IMPLICATIONS LÉTALES

Pour le bénéfice des citoyens et des Élus, voici quelques différences qui existent entre le message livré dans *Deux Québec dans un* et le message contenu dans le document synthèse qui l'a inspiré. Ces différences peuvent d'ailleurs être déduites des propos contenus dans le présent document. Ce que les deux messages ont en commun tient essentiellement à ceci: comme tout le monde le sait depuis longtemps, il existe beaucoup de pauvreté à Montréal; la mésadaptation sociale y est considérable, la santé de la population y est très détériorée. Et d'ailleurs il en est de même dans le centre-ville de Montréal, comme dans les autres centres-villes du Québec et dans les milieux ruraux, tous des milieux en désintégration, à force de subir l'exode démographique de leurs jeunes. Cette situation est engendrée par l'intervention de l'État.

Ce que les deux messages ont de différent tient essentiellement à ceci:

a) La pauvreté, l'état de santé précaire des populations, la mésadaptation sociale des jeunes, comme tous les autres attributs indissociables du sous-développement social, font partie dans une large mesure de l'ordre des «problèmes apparents», sauf pour les personnes qui en subissent les conséquences. Le sous-développement social des populations et tous les attributs qui en sont indissociables sont essentiellement les effets généraux du vrai problème à résoudre. Et il en est de même pour l'exode démographique des jeunes et dont l'effet est de compromettre la pérennité des M.R.C. et des centres-villes. La principale implication pour ceux qui veulent corriger le cours des événements: ne pas confondre la cause du problème avec la multitude d'effets qui en découlent.

Dans cette perspective, s'attaquer directement à ces effets du problème à résoudre doit être assimilé à une erreur d'intervention. Par ailleurs, s'attaquer aux disparités régionales en faisant abstraction des disparités entre les localités qui subdivisent le Québec contribuerait à amplifier l'erreur préalablement commise en s'attaquant aux effets plutôt qu'à la cause.

b) Les deux messages ont en commun le fait que l'intervention de l'État a été déterminante dans le processus de la désintégration. Mais contrairement aux affirmations de *Deux Québec dans un*, laissant sous-entendre que le problème de la désintégration s'inscrirait dans la suite normale du processus d'urbanisation de la société québécoise, il y a lieu d'affirmer que la cause du problème dont on parle a une origine beaucoup plus récente. Cette cause ne relève pas du rôle de l'État pris globalement; elle dépend plutôt d'une partie spécifique de ce rôle assumée à travers des secteurs d'intervention particuliers, le secteur de la santé et des services sociaux étant suffisant à lui seul à enclencher tout le processus de désintégration.

La problématique de la désintégration exclut même le rôle d'autres secteurs d'intervention par lesquels sont redistribués des fonds publics, telles par exemple l'aide sociale, l'assurance-chômage, les pensions de toutes sortes, par lesquelles les fonds sont redistribués directement aux «bénéficiaires». Par ailleurs, dans ces aspects

très généraux, la problématique questionne globalement le rôle de l'État par opposition à celui du secteur privé dans le développement de notre société.

c) A ce sujet, la principale différence entre les deux messages tient à ceci: si nous voulons survivre comme collectivité, alors il y a lieu de concevoir le problème de la désintégration non pas comme un problème dont on peut s'accommoder, mais plutôt comme un problème qui doit être résolu, si douloureux cela puisse-t-il être. À cette fin, on ne doit pas choisir la solution qui fait notre affaire, mais plutôt celle qui convient à la nature du problème à résoudre. Car la cause initiale du problème a la propriété d'enclencher toutes les autres causes auxquelles on peut attribuer le sous-développement d'une collectivité, incluant l'altération des marchés privés pour la production et la vente des biens et services.

Dans ce contexte, compter sur le secteur privé pour écopier des conséquences produites par les « interventions » du secteur public équivaut à mener le secteur privé à sa ruine.

d) Une dernière différence enfin: la dispensation de services aux personnes, pour corriger les effets individualisés d'un problème social, constitue une forme comme une autre d'accommodation du problème de la désintégration. La précarité de la santé d'une population ne se corrige pas en dispensant des soins aux personnes rendues malades, pas plus d'ailleurs qu'on peut altérer l'incidence de la mésadaptation chez les jeunes par des interventions produites *expostfacto* par les intervenants des services sociaux. Par ailleurs, on ne peut corriger la pauvreté des individus en faisant comme si les problèmes de sous-développement des populations locales et régionales auxquelles ils appartiennent, n'étaient que des abstractions conceptuelles, sans égard aux causes qui les génèrent.

e) En guise de conclusion, il existe une nette différence entre les deux messages: soit le message fondé sur l'information intégrale découlant des résultats des recherches déjà produites sur le processus de la désintégration, et celui qui découle d'une accommodation fabriquée à partir d'éléments de contenu. Or ces différences sont suffisamment considérables pour orienter des choix politiques et des choix de société dans des directions diamétralement opposées, par citoyens et Élus interposés ¹.

Et pour s'en convaincre, près de quatre ans se sont déjà écoulés depuis l'exhortation lancée par le truchement du rapport de la Commission d'enquête sur l'avenir des municipalités, de rendre publique toute l'information sur le sujet, alors que les éléments essentiels de cette information n'ont pas encore été livrés publiquement malgré leur disponibilité. Pendant ce temps la désintégration de notre société suit son cours normal comme si de rien n'était!

¹ Pour illustrer ce commentaire, et conformément aux propos des porte-parole du C.A. S. tel que rapportés dans l'édition du *Devoir* du 2 avril 1991, nous ne croyons pas que pour relever les régions en désintégration, que ce soit la « région de Thetford-Mines », celle de la Gaspésie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou de l'Estrie, il soit suffisant et même pertinent de compter sur les « initiatives économiques » du genre de celles qu'ils privilégient comme « faire venir des artisans espagnols pour enseigner aux gens de Thetford-Mines l'art de faire des stèles funéraires en granit.

9.3.3 *La tête numéro sept ou le fantôme de Quasimodo*

Et la tête numéro sept dans tout ça?

La septième tête de l'hydre est un spectre sans visage ni apparence; elle est faite essentiellement de la peur d'agir pour se défendre; elle est aussi ce sentiment que connaissent les psychologues, et qui fait qu'à la limite, la victime en arrive à aimer son bourreau.

Ce sentiment que les actions récentes des gens de l'arrière-pays du bas du fleuve semblent avoir mis en évidence en l'exorcisant lorsque réunis dans la cathédrale de Rimouski, ils proclamèrent leur volonté de survivre contre vents et marées [41]^{*}, et dans des circonstances qui ne sont pas sans rappeler les légendes du Moyen-Âge, alors que les gueux de Paris trouvaient asile dans la cathédrale pour échapper à l'arbitraire des pouvoirs publics. C'est comme si à cinq ou six siècles d'intervalle et quelques milliers de kilomètres de distance, on sentait flotter dans l'air frais du bas du fleuve les fantômes d'Esméralda et du Bossu de Notre-Dame.

9.3.4 *La vraie nature de la bête*

La légende raconte que Jason aurait réussi à vaincre le monstre, après avoir pris conscience de la double nature de la bête: non seulement de la menace émanant de chacune de ses sept têtes, mais d'abord et surtout de la quasi-invulnérabilité des sept têtes agissant ensemble au service du monstre. Ensuite, en réalisant que l'ensemble constitué des sept têtes n'était pas l'essence de la bête; en réalisant, en d'autres termes, qu'il aurait commis une erreur fatale en confondant les sept têtes avec la bête elle-même, laquelle était fort heureusement vulnérable, et ce, pour la plus grande joie de tous ceux qui, depuis la plus haute Antiquité, préfèrent les histoires qui finissent bien à celles qui se terminent mal.

En guise d'entrée de jeux, à tous ceux qui, au cours des dernières années, s'informent de l'existence d'une solution au problème de la désintégration des communautés, une des deux solutions imaginables fut indiquée sans détour. Cependant, en raison des circonstances où il fut possible de traiter de ce sujet (à la sauvette sur des coins de table), il apparaît utopique, avec le recul du temps, de penser que la solution avancée ait pu avoir quelque chance d'être prise au sérieux.

D'abord en raison des difficultés d'application apparemment si insurmontables qu'on aurait plutôt préféré que les événements suivent leur cours. Ensuite, en raison des craintes exprimées de voir s'activer le système de défense de la bête; craintes fondées, comme on vient de le voir à propos des sept têtes qui la coiffent. Enfin, en raison du caractère outrageusement simple de cette solution, qu'on aura volontiers confondue avec une solution simpliste. Aussi simple d'ailleurs que d'introduire un couteau de cuisine dans une motte de beurre fondant.

* [41] *Manifeste des ruraux du Bas-Saint-Laurent*, cathédrale de Rimouski, 10 juin 1990.

Mais pour comprendre, il est nécessaire de se détacher de la fascination que suscite inévitablement un animal à sept têtes, en vue de comprendre les autres subtilités anatomiques du monstre. Ainsi, après avoir répondu à la question « Qui n'est pas le problème? » (les sept têtes), attardons-nous maintenant à l'identification du vrai personnage.

D'abord, c'est un dangereux parasite qui, comme tous ceux de son espèce, disparaîtra avec la mort de ceux qui lui assurent sa pitance et son expansion. Si on convient que l'hydre mourra inévitablement, alors la question qui devrait emporter nos préoccupations consiste à savoir si ce parasite disparaîtra seul, ou si nous disparaîtrons avec lui. Comme le cancer qui cesse de progresser avec le trépas de celui qui le porte, ou comme le cancer qui cesse de progresser parce que celui qui le porte réussit à s'en débarrasser avant d'en mourir.

Ensuite il faut se méfier des réflexes naturels. Par exemple quand on pose la question: « C'est qui le problème? », il importe de ne pas concevoir que la réponse réfère nécessairement à une personne ou à un organisme. Or à ce sujet et comme on nous l'a enseigné, l'être humain a toujours éprouvé une tendance particulière, qu'il a manifestée tout au long de son histoire, à vénérer des symboles et même des idoles et des fétiches, se distinguant ainsi des autres animaux qui occupent la planète. On dénombre ainsi des collectivités humaines où on vénère des symboles animés, comme la vache sacrée, par exemple. Puis, dans la catégorie plus triviale des fétiches inanimés et des superproductions cinématographiques, Hollywood nous a fait connaître avec force détails comment se déroulait la cérémonie de l'adoration du veau d'or au temps de Moïse.

Mais dans la seconde moitié du XX^e siècle, voici qu'une mutation s'opère dans l'univers des fétiches, avec l'avènement d'une sous-catégorie, ayant le net avantage sur ceux qui existaient au temps de Moïse d'être des fétiches animés: c'est à cette sous-catégorie qu'appartiennent les « gros chars » et « Super Mario Bros ».

Or, le fétiche dont on parle est la quintessence même de cette sous-catégorie: « Le concept animé ». L'hydre, en réalité, n'est pas autre chose qu'un concept, mesuré par un vulgaire indicateur social, qui monte et puis qui baisse entre deux périodes. Ce n'est donc pas un

être pensant mais plutôt un être qui fait penser beaucoup de gens, qui sont prêts à tout lui sacrifier. Non seulement des enfants nouveau-nés, comme cela se passait dit-on à Babylone, mais des populations entières comme celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec traitement particulier adapté à la situation des jeunes, dans le cas du suicide. Mais avant de dénoncer la bête en la nommant, voici maintenant comment elle fonctionne.

LES ORGANES INTERNES DE LA BÊTE

Malgré qu'elle ne soit qu'un concept, elle fonctionne, comme bien des outils mécaniques, au moyen d'une pompe qui a pour fonction de siphonner la richesse de certaines collectivités dans d'autres collectivités. À quelle fin? C'est précisément ce que le nom de la bête permet de savoir.

Pour les sujets relatifs à la santé et aux services sociaux, deux lois assurent le bon fonctionnement du système de pompage: la Loi sur la santé et les services sociaux et

la Loi d'application plus générale sur l' « administration financière » de l'État, qui assigne d'abord au ministère des Finances le rôle de gérer le « fonds consolidé du revenu » (art. 2-C), où sont réunies les sommes nécessaires pour financer le « projet de dépenses de l'État », préparé par le conseil du Trésor et soumis pour approbation à l'Assemblée nationale (art. 2-B).

La loi prévoit également la fonction d'assurer l'État de la conformité des dépenses réalisées, et d'assurer également que le projet de dépenses n'excède pas les recettes. La fonction prévue à cet effet par la Loi sur l'administration financière est assumée par le contrôleur des finances (art. 13).

Le tout se déroule sous l'autorité du ministre des Finances, qui assume aussi la charge de faire faire les recherches visant à conseiller le gouvernement en matière de politique économique fiscale et budgétaire (art. 2-A).

Jusqu'ici, aucune anomalie! Deux points anodins en apparence cependant: pour préparer le projet de dépense de l'État, le conseil du Trésor recueille auprès des ministères les demandes de crédit que ceux-ci jugent nécessaires pour assurer leurs fonctions particulières (art. 23). Ce sont donc les ministères qui, en jouant le rôle qui leur est assigné par la loi, se trouvent indirectement à dicter à l'État la manière de dépenser les fonds publics, alors qu'en cette matière (et en caricaturant beaucoup), le conseil du Trésor n'a qu'un rôle de courroie de transmission des demandes de crédit des ministères vers l'Assemblée nationale (via le conseil exécutif) et ce, indépendamment des contraintes qu'il exerce sur les ministères, en vertu des pouvoirs qu'il détient pour jouer son rôle vis-à-vis l'Assemblée nationale.

On a vu à ce sujet que, dans le cas du M.S.S.S. (le ministère de la Santé et des Services sociaux), la loi limitait l'intervention du ministre responsable à la gérance du réseau de santé (les établissements). Dans ce contexte, le M.S.S.S. prépare lui-même ses demandes de crédits au conseil du Trésor, en réunissant les demandes de crédit qu'il reçoit des 900 établissements de son réseau, de façon séparée. Il s'agit alors de crédits de développement n'impliquant pas de « base récurrente » (ou crédits permanents), c'est-à-dire la reconduction pure et simple des crédits autorisés l'année précédente aux établissements, et qui seront par la suite indexés en vertu des engagements pris par l'État lors des négociations des conventions collectives dans le réseau public et para-public (voir l'article 39 de la Loi de l'administration financière).

Or, si on comprend bien la plomberie du système de pompage, les tuyaux à la sortie de la pompe sont connectés de telle façon que les fonds publics ne puissent être déviés ailleurs que vers les têtes de l'hydre, lesquelles assurent en retour la protection de l'ensemble du système, tandis que les lois et les règlements constituent l'essence même de la pompe et de sa tuyauterie.

Les ministres, quant à eux, ont pour fonction d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble, assistés en cela par un imposant clergé hautement hiérarchisé, la fonction publique, et même, dans certains cas, par une diaspora régionale. Bref, tout un monde travaille fébrilement au service de la pompe, laquelle fonctionne avec la régularité d'un métronome: une systole au moment de la perception des taxes et des impôts, une diastole au moment où sont votés les crédits à l'Assemblée nationale, et un battement par année prévu à horaire fixe, signalé par l'émission de discrets borborygmes qui se

font entendre aux environs du 1er avril, marquant le début d'une nouvelle année financière, donc la fin d'une précédente (art. 37).

Mais la pompe, elle, à qui rend-t-elle service? Aux têtes de l'hydre? Un peu facile comme argument! Cette question nous amène d'ailleurs au deuxième «point anodin» dont on parlait, en l'occurrence, un des rôles du ministre des Finances, qui consiste à faire réaliser les recherches sur la politique économique de l'État et à conseiller ce dernier en cette matière (art. 1 -A de la Loi sur l'administration financière).

A ce sujet, on a pu voir, comme en première et deuxième parties de cet ouvrage - se développer au Québec, depuis près de trois décennies, une curieuse anomalie en matière de politique économique, et qui se manifeste par trois grands symptômes intimement reliés comme les diverses manifestations d'un même syndrome.

Une progression des inégalités de croissance économique entre les diverses subdivisions territoriales du Québec, partant du niveau géographique le plus fin, celui des municipalités. Et, comme conséquence, un mouvement démographique des jeunes à ce point considérable vers les parties du Québec situées au sud-ouest, qu'il a déjà virtuellement compromis la capacité future du Québec d'occuper adéquatement son territoire. Et comme sous-conséquence de cette conséquence, une absence de politique de santé, manifestée par l'incapacité des gens occupant les territoires les plus affectés directement et indirectement, de s'adapter adéquatement à leur milieu de vie.

On pourrait dès lors s'interroger: quels sont les sujets de recherche auxquels s'intéresse l'État en matière de politique économique? C'est cette question qui conduit tout droit à l'identification du fétiche: l'hydre. **Son nom: Un culte immodéré porté à la croissance de notre «produit national brut (PNB) ».**

À ce sujet on a vu, en première partie de cet ouvrage, que la concentration géographique des activités économiques contribuait à accélérer la création de richesse, et ce, conformément aux critères découlant de la Loi de l'« expansion économique » universellement expérimentée par le secteur privé. On peut concevoir également que la diversité des marchés privés pour la production et la vente des biens et services est théoriquement illimitée (qu'on songe par exemple à la création de cimetières d'animaux domestiques, à la vente de serpents à sonnettes, de tarentules et autres curiosités du même genre). Une gamme indéterminable de biens et services peuvent être produits et mis en marché par le secteur privé, à la condition qu'il y ait assez de consommateurs suffisamment fortunés pour consommer les produits qui leur sont offerts.

On peut ainsi croire que ce n'est pas la manière de dépenser les fonds publics (en santé, en services sociaux ou autrement) qui constitue le critère justifiant d'établir les fondements d'une différence de nature entre le secteur public et le secteur privé. Ainsi, ce n'est pas parce qu'il assume le quasi-monopole des services de santé et d'éducation, que le système public québécois est fondamentalement différent du système américain (où les mêmes services sont assumés par le secteur privé principalement). C'est plutôt parce que par essence, dans un système public, la production de ces services n'est pas assujettie à la Loi des marchés, comme c'est le cas pour le secteur privé; et que conséquemment, seul l'État peut installer des agents de production de services pour intervenir dans les endroits où les conditions de marché ne sont pas favorables à l'implantation d'une entreprise privée. Or, qu'arrive-t-il dans le cas où l'État lui-même prend à sa charge de faire double emploi avec le

secteur privé en adoptant les mêmes critères que lui pour répartir les fonds publics? On obtient alors un État qui hypothèque sa spécificité, en sacrifiant une partie des populations qui subdivisent son territoire à la croissance de son produit national brut, surnommée ici l'« hydre à sept têtes ».

Dans ce contexte, la désintégration de la société québécoise apparaît non pas comme le résultat d'une erreur de tir, mais plutôt comme une exagération dans la recherche de l'intérêt national sur l'échiquier international. Ainsi on semble avoir négligé de prendre en considération deux autres dimensions fondamentales de l'intérêt national: l'intérêt régional qui dépend lui-même de l'intérêt local, et dont dépend en bout de piste, l'intérêt national. Il s'agit en fait d'un manque de perspective dans l'application des théories aux activités de gestion de l'appareil de l'État.

Ainsi croyait-on à juste titre qu'en utilisant les fonds publics comme levier pour favoriser la concentration des activités économiques dans les pôles d'attraction, on pourrait du même coup accélérer la croissance économique du Québec dans son entier. Mais en contrepartie, on semblait croire que cette manière de procéder n'aurait pas d'autre conséquence que le bien-être de la population du Québec. Or, dans les faits, cela se solde par le sacrifice du Québec qu'on voulait aider (les centres-villes, les milieux ruraux en général), tout en vouant à l'extinction 7 des 11 régions qui le subdivisent, et en réalisant par la même occasion l'émergence d'un autre Québec, situé en banlieue des grands centres urbains.

Une autre façon de procéder aurait consisté à utiliser le même levier pour assister les collectivités économiquement plus faibles, le temps nécessaire pour les aider à acquérir l'autonomie économique suffisante pour qu'elles contribuent à leur tour à l'essor économique du Québec, et par la suite au dépannage des autres collectivités plus vulnérables.

Par ailleurs, cette première confusion entre les divers niveaux géographiques et administratifs impliqués dans le processus de la croissance et du développement était elle-même supportée par une autre confusion mettant en relief, au niveau sectoriel, l'opposition de nature entre la dimension sociale et individuelle des phénomènes humains. La dispensation de soins aux individus comme seul moyen prévu pour améliorer l'état de santé des populations constitue une application particulière de cet ordre de confusion à caractère beaucoup plus général.

De cet énoncé, on peut dégager trois principes généraux à respecter en vue de corriger le processus de la désintégration. Le premier implique un partage des rôles en matière de politique économique, où l'État assumerait, à l'intérieur de certaines limites à préciser, la fonction de réduire les inégalités économiques entre les collectivités occupant les territoires, tandis que le secteur privé se chargerait des aspects relatifs à la croissance économique. Une judicieuse coordination entre les deux partenaires permettrait par la suite d'assurer une croissance économique sans engendrer d'inégalité, soit une politique de développement économique applicable au Québec.

S'appuyant sur ce premier principe général, un deuxième principe impliquerait une séparation différente des fonctions gouvernementales entre celles qui relèvent du privilège exclusif de l'État (c'est-à-dire de l'assemblée des Élus locaux) de redistribuer les fonds publics entre les collectivités qui subdivisent la nation, et celles qui relèvent du rôle des ministères à vocation sectorielle, devant contrôler ou superviser la

manière de dépenser les fonds publics préalablement redistribués entre les localités qui subdivisent le territoire ¹.

Enfin et comme conséquence du deuxième principe, un troisième grand principe impliquerait la séparation des ordres d'imputabilité du secteur public: imputabilité de l'assemblée des Élus locaux devant les citoyens, pour toute question découlant des critères retenus par l'assemblée pour répartir les fonds publics entre les collectivités, en l'occurrence la dimension sociale des problèmes humains. Il s'agit spécifiquement des aspects mettant en relief le développement économique, démographique, et le développement social des populations, incluant les disparités sur l'état de santé des populations et autres attributs indissociables.

Ensuite, imputabilité des services publics devant les ministères sectoriels et les Élus locaux, pour toute question relative aux manières de dépenser les fonds publics préalablement redistribués, incluant les services dispensés aux personnes.

Enfin, imputabilité des ministères sectoriels devant les citoyens et les Élus locaux, pour toute question relative à l'applicabilité des critères portant sur la manière de dépenser les fonds publics au niveau local.

Il suffirait, dans un tel contexte, que les Élus locaux disposent des pouvoirs nécessaires pour favoriser la résidence locale des détenteurs d'emploi permanent et à temps complet dans leur municipalité, pour amorcer le processus qui, avec le temps, devrait mener à l'arrêt du processus de désintégration des communautés du Québec ².

Mais pour la suite de notre propos, on se demandera sans doute quelle est l'importance de tout savoir des détails anatomiques de l'hydre à sept têtes? Pourquoi faire l'autopsie de la bête avant de l'avoir tuée? C'est que, voyez-vous, un détail a été omis à son sujet tout au long de ce récit. La légende raconte en effet que la bête recelait secrètement quelques moyens de défense *post mortem*, par lesquels elle pouvait détruire à son tour ceux qui, contre toute probabilité, seraient parvenus à la détruire.

C'est pourquoi il importe de connaître très précisément le moyen de la mettre à mort, en vue de minimiser le risque de voir s'abattre sur nous les foudres promises par la légende. Or à ce sujet, il importe d'en discerner les deux principaux viscères: le système de pompage que nous venons de voir, pour savoir où et comment lui porter le coup fatal, et le système cérébral, pour savoir comment réagira le monstre à l'agonie.

A ce sujet, la principale curiosité anatomique du monstre-fétiche n'est pas son système cardiaque, mais bien son système cérébral, lequel - contrairement à la plupart des autres êtres vivants, de l'amibe jusqu'à l'homme - est totalement absent. Tel une poupée mécanique, le monstre ne peut même pas assumer de façon autonome ses propres fonctions vitales, ayant besoin pour cela d'une armée de thuriféraires qui se chargent d'actionner la pompe une fois l'an entre le premier avril et le 31 mars.

¹ Selon ce principe, le pouvoir de faire des choix budgétaires et donc des choix politiques ne pourrait plus être délégué par le législateur à l'exécutif du gouvernement.

² Il s'agit évidemment d'emplois des secteurs public et parapublic.

En fait, en ce qui a trait à la redistribution des fonds publics, la loi de l'administration financière consacre en réalité la dépendance de l'État du rôle assumé par certains ministères qui, théoriquement, devraient au contraire relever de lui.

En réalité, l'État n'est pas un maître : il est un esclave du fétiche qui pompe les sous, et qui les redistribue de façon inégalitaire pour augmenter le produit national brut du Québec, contribuant ainsi à l'assassinat du local et du régional par le national. Or cette absence de propriété cérébrale cache un danger suprême: celui de la multiplication du monstre en de nombreux exemplaires (des calamités incarnées dans la légende par « les enfants des dents de l'hydre »).

Essentiellement, le monstre est un être qui a la propriété très étrange d'exercer tous les pouvoirs sur les autres, sans détenir aucun pouvoir sur lui-même. Un vrai fétiche! Or ce pouvoir qu'il détient sur les autres est justement fait du pouvoir qu'il leur a dérobé, et qui doit leur être restitué au moment même de sa mise à mort; ceci sous peine de voir se lever de terre une multitude d' « hydrettes » dont la voracité n'aurait rien à envier à celle de maman. Que voulez-vous, même chez les hydres-fétiches l'hérédité a ses droits! Et pour comprendre, voyons par quel mécanisme très subtil s'est réalisée au cours des ans l'usurpation des pouvoirs, qui fonde aujourd'hui la puissance de l'hydre.

A ce sujet, les théoriciens des sciences politiques nous enseignent que le pouvoir que détient un tiers sur autrui consiste en la possibilité de faire faire à d'autres ce qu'ils n'auraient pas fait sans son intervention (voir le *Petit Robert*). Or dans notre société, ce pouvoir est conféré par les populations aux Élus qui les représentent, et qui détiennent par conséquent le pouvoir de faire faire à d'autres certaines choses, de prendre des décisions en faisant des choix, etc.

Mais si on établit correctement la distinction entre le mot « pouvoir » et le mot «puissance», utilisé ici au sens de: « capacité de changer le cours des événements », on peut alors réaliser que le pouvoir n'est que l'instrument de la puissance, sans laquelle il n'est rien. Or notre hydre a précisément acquis au cours des ans cette capacité de réduire à néant la puissance des Élus, donc la pertinence des pouvoirs qu'ils détiennent des populations qu'ils représentent, pour changer le cours des événements.

Il est connu en effet que la capacité de faire des choix politiques dépend de celle de faire des choix budgétaires. Dès lors, en pompant systématiquement hors des municipalités en désintégration, les taxes autant que les payeurs de taxes, on prive par le fait même leurs Élus de leur capacité d'exercer leur fonction d'Élu.: celle de faire des choix budgétaires, et ceci, quelle que soit la limitation de ce pouvoir imposée de l'extérieur. Quelle est alors l'utilité du pouvoir qu'ils détiennent? D'ailleurs, à ce sujet, on remarque que l'Union des municipalités du Québec s'est toujours opposée aux efforts de décentralisation des pouvoirs détenus par le niveau central. Sans une déconcentration des budgets, la décentralisation des pouvoirs constitue un « cadeau de Grecs » d'un nouveau genre, dans le contexte où l'exode des payeurs de taxes et le pompage de la richesse ont déjà sapé la base budgétaire d'un très grand nombre de municipalités du Québec, actuellement en pleine désintégration et devenues insolubles par le fait même.

Dès lors, il appert ainsi que le processus de désintégration des régions ne peut être infléchi sans la mise en place d'un mécanisme institutionnalisé de déconcentration des

fonds publics vers les municipalités, assorti d'un mécanisme de décentralisation des pouvoirs des Élus appliqué à la manière de dépenser les fonds publics préalablement redistribués; on dit une déconcentration budgétaire vers les municipalités, suivie d'une décentralisation des pouvoirs de décision sur la manière de dépenser les fonds publics, et imputabilité des décisions devant les électeurs: les populations concernées. Dans ce contexte, les trois principes généraux énoncés précédemment apparaissent être à la base d'une solution au problème de la désintégration des communautés.

9.4 Conclusion

Il faut à tout prix éviter d'interrompre le bon fonctionnement de la pompe. Curieux n'est-ce pas? Comment? Il faut éviter de sectionner le tuyau d'alimentation de la pompe en lui portant le coup fatal. Sinon la richesse déjà accumulée dans les sept têtes de l'hydre y demeurera, sans qu'une seule «goutte» ne soit redistribuée vers les communautés en désintégration. Cette erreur magistrale correspond à la privatisation des services publics, dans le contexte où les conditions de marché ne sont plus réalisées dans les communautés du Québec en désintégration, qui subissent depuis nombre d'années la vampirisation de l'hydre à sept têtes. Ayant perdu leur solvabilité économique, les communautés en désintégration seraient irrémédiablement condamnées à subir, dans le contexte de privatisation des services publics, le sort de Val-Jalbert (un village bien connu au Lac-Saint-Jean pour avoir été jadis autre chose qu'un magnifique musée en plein air assorti d'un terrain de camping non moins magnifique).

C'est plutôt en s'attaquant au tuyau de sortie de la pompe qu'on obtiendra le résultat escompté: la pompe demeure active en syphonnant la richesse accumulée dans les sept têtes - sans qu'elle n'y retourne pour autant -; celles-ci perdent alors leur caractère menaçant. Un loustic dirait que « ce serait comme dégonfler une ballotine ». Par contre, l'hémorragie devra être rapidement jugulée en recanalissant vers les communautés en désintégration la richesse qui risque de s'écouler. On a gagné!

Comment? Simplement en instituant légalement l'ensemble des corporations municipales (de préférence) comme seules bénéficiaires de la redistribution des fonds publics; celles-ci verront au financement des services publics nécessaires au bien-être des populations qu'elles représentent.

Mais comme toute pompe moderne qui fonctionne en mode automatique, il faut aussi la doter d'une « boîte de contrôle » pour équilibrer les pressions à l'entrée et à la sortie. Ce rôle sera joué par les critères de redistribution des fonds publics vers les municipalités, et par les modalités d'application qu'il sera nécessaire d'adapter aux situations réelles le cas échéant. (Par exemple, dans le cas des municipalités qui ne regroupent plus que quelques centaines de personnes et qui constituent la majorité des municipalités du Québec).

À ce sujet, pour diverses raisons techniques et épistémologiques qu'il n'y a pas lieu de commenter ici, il est très fortement recommandé d'utiliser un seul critère: le prorata de ceux qui n'occupent pas un emploi parmi les personnes âgées de 15 ans et plus résidant dans chaque municipalité du Québec. En d'autres termes, une redistri-

bution des fonds publics fondée sur le taux d'inoccupation, c'est-à-dire au prorata du nombre de personnes de 15 ans et plus qui dépendent d'un tiers pour l'acquisition des biens de première nécessité.

L'effet attendu peut alors être décrit de la façon suivante. En raison des automatismes inhérents à la théorie de la croissance et du développement économique, ceci entraînera une baisse limitée mais immédiate du nombre d'emplois directs et indirects actuellement disponibles dans les centres-villes des grandes agglomérations urbaines telles Montréal et Québec.

Cette chute des emplois aura d'abord pour effet de créer du chômage dans les zones de banlieue de ces centres, là où réside une bonne partie de ceux qui occupent les emplois disponibles dans les centres-villes, créant par le fait même un incitatif à l'exode démographique, tel que cela se vérifie depuis plus de 20 ans dans les régions périphériques et dans les municipalités qui les subdivisent, au profit des grands centres urbains.

Par la même occasion ceci aura pour effet de créer une offre d'emplois dans les communautés actuellement en désintégration, rétablissant de ce fait l'équilibre démographique entre les communautés du Québec.

Avec le temps, les municipalités des régions périphériques entre autres verront s'interrompre l'exode démographique de leurs jeunes, tout en récupérant les effectifs démographiques essentiels à leur survie en tant que populations, qui leur avaient échappé au cours des ans. Elles s'affranchiront ainsi de leur statut de ville ou village fantôme en puissance; leurs citoyens seront heureux et auront peut-être beaucoup d'enfants pour assurer la pérennité de leur coin de planète, comme cela se passe dans tous les royaumes qui se respectent, ce à quoi le Saguenay-Lac-Saint-Jean ne fait pas exception.

Paradoxalement, avec la création de chômage dans les régions de banlieue où le manque de ressources pour affronter les effets imminents du vieillissement de leur population est devenu «criant», l'emploi de cette procédure aura pour effet de rétablir l'équilibre, en y doublant le volume de ressources existantes. Il s'agit bien entendu d'un ordre de grandeur qui ne tient pas compte des pertes démographiques consécutives à l'emploi de cette solution. Le taux d'inoccupation sert alors de régulateur de l'équilibre entre la répartition équitable de l'emploi -donc du chômage - les ressources publiques, et les effets démographiques et sociaux en découlant.

Quatrième partie

Des solutions, des options et des choix

[Retour à la table des matières](#)

*« Le bon sens triomphera lorsque les autres possibilités
auront été épuisées. »*

Michel Maziade

« Sire, votre raison est une bien belle raison. »

William Shakespeare

10.

Des solutions, des options et des choix

[Retour à la table des matières](#)

10.1 Les candidats naturels pour faire des choix de société

Quelle différence existe-t-il entre un conte de fées et une histoire qui se termine bien? À l'instar de « l'habit qui ne fait pas le moine », ce ne sont pas les bardes qui font les guerres, ou les livres qui font l'histoire. Celle-ci appartiendra à ceux qui auront choisi que leur collectivité ait un avenir, contrairement à toute attente; à ceux qui auront choisi qu'elle ait une postérité, au lieu de peser, supputer les risques, mesurer les chances de succès ou d'échec.

Parmi les 6 500 000 choix de société possibles, autant de choix de société qu'il y a de Québécois, il appert qu'un certain nombre de Québécois ne sont pas préoccupés par le sujet. Évidemment, la question ne concerne pas ceux qui auront choisi de ne pas vivre au Québec, parmi lesquels on retrouve d'abord ceux qui auraient choisi de ne pas vivre du tout, c'est-à-dire ceux qui auront choisi de se suicider, et ceux qui auront opté pour une autre société. Pour les autres, ceux qui restent, voici les quatre grandes options qui s'offrent, selon toute vraisemblance, avec leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.

10.2 Quatre options de société

10.2.1 L'option « Un Québec dans un autre »

Il s'agit d'une option radicale qui consisterait à confier à une autorité supérieure le sort du Québec en tant que collectivité. Demeurer province canadienne, redevenir province canadienne, offrir notre annexion aux États-Unis pour en devenir le 5 le État, font partie d'une même catégorie d'options susceptibles en théorie d'obtenir l'adhésion de nombreux Québécois contraints de choisir le type de société québécoise au sein de laquelle ils préfèrent vivre. Les avantages et inconvénients dépendent alors, en grande partie, de la volonté de l'associé éventuel.

10.2.2 L'option « Deux Québec dans un »

Il s'agit d'une option générale ayant pour objet de maintenir le *statu quo* actuel. Elle comporte comme inconvénient principal l'extinction assurée de très nombreuses communautés régionales. Puis, à plus ou moins long terme, celui de réduire le Québec à la dimension d'un État de l'envergure de la communauté du Grand-Montréal, avec quelques avant-postes disséminés par ci par là, pour entretenir les barrages qui fourniront l'électricité servant à éclairer le Grand-Montréal et pour veiller à l'exportation du bois québécois, question d'avoir accès aux devises étrangères pour permettre aux résidents du Grand-Montréal de prendre des vacances en Floride ou sur les plages de la mer Noire, etc. Cette option se détaille en trois sous-options:

a) **L'option « Deux Québec dans un » « au pas de charge »**, qui consiste à accélérer le mouvement de la désintégration des communautés par la privatisation des services publics, par la levée de nouvelles taxes et d'impôts nationaux visant à corriger les méfaits de la pauvreté à Montréal, ou par l'instauration d'une politique familiale, ou par quelque autre façon maquillée d'accélérer la centralisation;

b) **L'option « Deux Québec dans un » « cuisson médium-saignant »**, qui consiste à ne rien modifier à la situation dont la description a fait l'objet de cet ouvrage;

c) **L'option « Deux Québec dans un » « avec anesthésie »**: c'est l'option préconisée par la Commission d'enquête sur l'avenir des municipalités en 1986, qui affirmait que la désintégration «perpétrée» sur les communautés « ne constituait pas un motif suffisant pour réallouer les ressources de l'État vers les communautés, car le gaspillage devant en résulter serait par trop exorbitant ». Par contre, on s'interrogerait alors sur les moyens de fournir des services à leurs résidents sans toutefois leur octroyer les ressources nécessaires à cette fin, alors qu'en toute logique on ne peut donner des services tout en n'étant pas là pour les dispenser. La solution à cet épineux problème d'ubiquité nous a été récemment livrée par le Conseil des affaires sociales (C.A.S.) qui préconise d'allouer les nouvelles ressources de l'État aux M.R.C. plutôt qu'aux municipalités, afin de venir en aide aux personnes des zones sinistrées. Le truc

est simple: seuls les chefs-lieux des M.R.C. (la municipalité d'Alma par exemple) encaisseront les nouvelles ressources, car les municipalités concernées sont les seules à disposer d'établissements du réseau des Affaires sociales.

À ce sujet, on semble avoir veillé à ne pas prendre en considération deux faits importants: les services dispensés aux individus n'ont pas d'effet sur le sous-développement des populations, comme cela peut être vérifié à Montréal et dans les autres centres-villes; et en second lieu, pour survivre, les communautés et les régions en désintégration doivent désormais récupérer les effectifs démographiques qu'elles ont perdus au profit des grands centres urbains.

Ainsi, dans le contexte où les régions sont déjà dans une situation comparable à celle d'un individu inoculé du virus du sida (un mort en sursis), on se trouve ainsi à maquiller l'extinction des collectivités en mesure humanitaire; un acte ajouté à l'autre, consistant à priver les populations et leurs Élus légitimes des informations connues depuis 1986 sur le processus de désintégration de la société québécoise.

10.2.3 L'option « Un Québec dans un »

Il s'agit d'une option fondée essentiellement sur un choix éthique et sur l'espoir réaliste de contribuer à l'élaboration de la « société juste » qu'on nous avait déjà promise avec les résultats que l'on sait. Cette option se différencie fondamentalement de l'autre option assujettie à la croissance immodérée du produit national brut, car elle vise au contraire à favoriser la croissance de tous les produits municipaux bruts du Québec. Une croissance économique de l'ensemble des municipalités, sans création d'inégalités entre les municipalités qui subdivisent le pays. Elle consiste à prévenir que l'État ne fausse les règles du jeu de la loi des marchés par les modes de redistribution des fonds publics qui sont les siens. Elle coïncide avec le résultat attendu de la mise en application du processus de réallocation des ressources de l'État à l'aide du «Taux d'inoccupation», tel que décrit au chapitre précédent. Il s'agit par surcroît d'une option qui évite de subordonner la santé de la population au système de soins aux individus.

Cette option comporte l'inconvénient de bouleverser les assises sociales des résidents des grands centres urbains, bien qu'il s'agisse d'une option nationale fondée sur l'éthique, et dont l'application doit être assortie de moyens visant à prévenir la curée et la piraterie, en évitant le plus possible les dégâts auxquels sont exposées les personnes qui auront à la subir. La mise en application de cette option implique donc, le cas échéant, des devoirs et des responsabilités des communautés en désintégration envers les populations de Montréal et Québec surtout, mais il n'y a pas lieu de les détailler pour l'instant.

10.2.4 L'option « Deux Québec dans deux »

Il s'agit essentiellement d'une option de rechange qui s'offre aux populations des régions, confrontées à un refus de souscrire à l'option « Un Québec dans un ».

Selon notre entendement, ce refus témoignerait d'une conception du Québec qui n'est pas la nôtre. Une conception qui prive les collectivités, et la nôtre en particulier, de leur droit légitime d'exister en tant que collectivités, une conception qui ne recule pas devant la désintégration de plus de la moitié des régions du Québec, pour optimiser la croissance économique et démographique de l'autre partie de notre population, et en vain par surcroît.

En effet, jusqu'ici, les Québécois ont dû s'imposer des sacrifices immenses pour mériter le droit à l'autonomie nationale. Or il semble aujourd'hui que plusieurs de ces sacrifices étaient superflus. Ils auraient plutôt contribué à la mise en place d'un régime économique et social qui sanctionne le droit à l'incurie sur le dos des autres. Il n'y a pas assez de jeunes pour assurer la pérennité démographique et l'expansion économique des grands centres? Qu'à cela ne tienne! On ira puiser au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Abitibi, à Trois-Rivières, à Haïti et chez les Grecs de la Méditerranée; et par surcroît, on ira chercher les effectifs démographiques seulement au moment où ils seront fin prêts; seulement après que leurs parents auront sué eau et sang pendant 15 ou 20 ans pour nous les servir tout chauds ! Et pour y arriver, la mise en place de règles administratives dont l'application se chargera du sale boulot. Ni vu ni connu!

Dans ce contexte, l'option « Deux Québec dans deux » consiste en un rejet de cette application des principes de la démocratie, laquelle, selon notre entendement, assure la croissance du Grand-Montréal et de Québec, par l'extermination des autres collectivités. Les garanties institutionnelles et législatives correspondant à cette conception devraient-elles perdurer que nous nous verrions contraints de réclamer l'autonomie matérielle, financière et administrative du Grand-Montréal; et ceci, dans les plus brefs délais, car le temps nous est désormais compté.

L'option « Deux Québec dans deux » est une option de rechange pour ceux qui ont acquis la conviction qu'en sacrifiant Saint-Ludger-de-Milot, Rochebeaucourt et Bras-d'Apic, ce n'est pas le Québec que nous aidons, mais plutôt Charny, Laurentides-Lanaudière et Montérégie; qu'en sacrifiant la Gaspésie, la Côte-Nord, l'Abitibi, l'Estrie, le Bas du Fleuve, le sud de la région de Québec et Trois-Rivières, c'est au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec que nous nuisons!

10.3 Solution du problème en simulation

Briser le cercle de la dépendance! Que voilà un slogan devenu banal! La pauvreté et la dépendance sont en effet des thèmes qui se vendent particulièrement bien lorsqu'il s'agit de réformer des systèmes politiques et économiques.

L'ennui cependant, vient du fait que les réformes ont le succès qui correspond aux moyens mis en oeuvre pour atteindre leurs véritables objectifs. Tout le reste n'est que pure rhétorique, salissage de papier blanc. À ce sujet, la désintégration des régions du Québec n'est que la conséquence d'un problème administratif qu'on a laissé délibérément dégénérer, laissant aux diffuseurs de demi-vérités le privilège d'informer le public et les Élus sur le véritable état de la situation, à savoir qu'au Québec, la pauvreté et la dépendance sous toutes ses formes sont dans une très large mesure les

conséquences des politiques instaurées par ceux qui préfèrent soigner des problèmes plutôt que les prévenir. Raison pour laquelle d'ailleurs la pauvreté, la santé et bien d'autres caractéristiques de population, sont demeurées, au fil des ans, le cheval de bataille enfourché à la fois par les réformateurs et par les déformateurs.

Mais cette politique de l'autruche peut durer tant et aussi longtemps qu'elle ne compromet pas l'intégrité sociopolitique du pays, ce qui n'est pas le cas chez nous, où l'extinction progressive des communautés locales et régionales compromet désormais l'occupation du territoire. Mais comment les gens des communautés en désintégration peuvent-ils reconnaître, dans l'avalanche de décisions et de discours, une volonté ferme de changer le cours des événements?

Dernièrement, le gouvernement du Québec annonçait une importante décentralisation des effectifs médicaux vers les régions et sous-régions sans ressources. Ce geste qu'il faut, par anticipation, saluer avec grand respect comme le premier effort courageux et sérieux pose en 20 ans pour corriger la situation, demeure pourtant dérisoire comme moyen visant à récupérer les effectifs démographiques perdus au profit des grands centres, par les régions périphériques et les autres régions dont l'avenir est compromis par le processus de la désintégration. Par ailleurs, la question des effectifs médicaux en région a toujours constitué, depuis la seconde moitié des années 1970, le lieu privilégié de l'application de demi-mesures, davantage destinées à favoriser les accommodements et à ménager les susceptibilités corporatistes, qu'à résoudre un problème de société à caractère économique et démographique. Dès lors, pour couper court aux inévitables palabres entourant le sujet, voici le résultat de l'application de la solution « Un Québec dans un » décrite au paragraphe précédent, en faveur des municipalités situées dans le secteur nord de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est.

Cette solution doit être appliquée sans investir un sou d'argent neuf dans le système, car elle est fondée sur la réallocation des ressources, et non sur l'injection de nouvelles ressources.

SIMULATION

Les six municipalités de Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Monique, Labrecque, Lamarche et l'Ascension regroupent ensemble 2 845 des 2 319 035 personnes sans emploi âgées de 15 ans et plus habitant au Québec (donc selon le recensement canadien de 1986 0,12268 % des personnes « inoccupées » du Québec).

Il s'agit en outre de six municipalités contiguës dont le taux d'inoccupation s'établit (pour l'ensemble des six) à 66,9 %, contre 45,3 % au Québec, et qui ne comptent aucun établissement ni aucun professionnel de la santé et des services sociaux sur leur territoire. En principe et conformément à notre point de vue, les six municipalités devraient donc se voir attribuer 0,12268 % des 10 milliards de dollars de coûts directs bruts que représentent actuellement les dépenses annuelles de santé et de services sociaux au Québec, incluant celles de la R.A.M.Q., soit une somme égale à 12 268 000 \$.

Or, ce montant représente l'octroi de 306 emplois directs à 40 000 \$ par emploi en moyenne. Compte tenu du chômage inévitable que créerait cette décision dans les centres qui disposent actuellement de ces emplois, et compte tenu de l'offre d'emploi que représenterait cet octroi dans les six municipalités concernées, nous croyons qu'au

fil des ans, cette manière de réallocation des ressources serait suffisante pour renverser en leur faveur le processus de désintégration, et cela, de la même manière dans toutes les communautés du Québec aux prises avec le même problème.

Mais pour donner suite à cette recommandation, en totalité ou en partie, ne serait-ce que pour une fraction minuscule de la proposition, il faudrait abroger les lois qui institutionnalisent les corporations d'établissements comme bénéficiaires de la redistribution des fonds publics.

Par ailleurs, sachant que les dépenses de santé sont administrées par programme plutôt que globalement, rien n'empêcherait, par souci de commodité, que ce mode de répartition soit réalisé par programme plutôt que directement sur l'ensemble de la masse monétaire.

Rien n'empêcherait par la suite de procéder de la même manière pour l'ensemble des dépenses de l'État, programme par programme dans un esprit de transition, pour éviter de faire éclater les systèmes de services.

Par ailleurs, le même mode de calcul appliqué cette fois à l'ensemble des municipalités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, (par établissement seulement sans compter la R.A.M.Q.), totalise des dépenses qui se chiffrent à 5,02 % de l'ensemble des dépenses provinciales d'établissements de santé et de services sociaux, comparativement à 4,05 % en 1988-89 (donc une majoration de 24 % des dépenses totales réalisées dans la région).

Cinquième partie

La révision du rôle de l'État

[Retour à la table des matières](#)

«And, said Pierre Marc, they adopted Montreal as the place to live and do business. We are only six million in Quebec. We can't afford to have half a dozen small cities, so we have one big one. »

Pierre-Marc Johnson,
dans l'édition du National *Geographic*, mars 1991, p. 70.

« *N'enclos pas le peuple en d'étroites demeures.
Ne le pressure pas pour ne pas tarir ses moyens d'existence.* »
Lao-Tseu, *Tao Tö King*, Éditions Gallimard, 1967, p. 175.

CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

Plusieurs régions du Québec, dont le Saguenay-Lac-Saint-Jean, amorcent actuellement le virage qui les mènera inexorablement à leur extinction démographique. Entre-temps, leurs populations subiront les effets économiques d'une chute démographique continue, soit l'écroulement progressif des conditions de marché favorables à l'achat et à la vente des biens et services tant publics que privés. En même temps, leurs populations seront de plus en plus affectées par la pauvreté et les effets en découlant. Or, cette énumération peut être considérée comme l'aboutissement d'au moins 20 ans d'efforts concertés pour faire évoluer notre société sur la voie du sous-développement durable. Ainsi, lorsqu'on s'interroge sur les causes profondes de la situation actuelle, on découvre que ces causes logent à de très nombreuses enseignes, partant des gestes posés et non posés par les instances décisionnelles «responsables», jusqu'à la crédulité et l'apathie de nombreux citoyens qui, passivement, endossent tout ce qu'on leur suggère de penser et de dire, sans s'interroger jamais sur la pertinence des messages qu'ils sont sollicités de croire et de répéter en écho.

Mais parmi l'ensemble des causes détectables, il en est une qui, plus que toutes les autres, semble avoir contribué à orienter le cours des événements dans la direction devant aboutir obligatoirement à la situation actuelle. Cette cause met en relief le rôle qu'ont joué au cours des 20 ou 30 dernières années, ceux qui ont été investis - directement ou indirectement - de la fonction d'informer les citoyens d'abord et les décideurs ensuite, en ce qui a trait à la pertinence des décisions susceptibles d'orienter l'évolution de notre société dans le sens du développement, ou dans le sens contraire: dans la direction de la pérennité ou dans celle de l'extinction.

Ainsi, chacune des régions du Québec a enregistré une croissance économique aussi considérable que continue au cours des 20 dernières années. Par contre, les inégalités de croissance qui opposaient déjà en 1971 les régions du Québec, n'ont pas été résorbées, mais au contraire, elles n'ont jamais cessé de s'amplifier tout au long de cette période. Par ailleurs, les écarts de croissance économique qui opposent les régions se vérifient de la même manière entre les M.R.C. qui subdivisent les régions;

par ailleurs également, les écarts de croissance entre les M.R.C. qui subdivisent les régions se vérifient encore de la même manière entre les municipalités qui subdivisent les M.R.C. En clair, il y a eu amplification du sous-développement, donc du surdéveloppement économique indépendamment des progrès enregistrés en matière de croissance économique.

Comment fut-il possible de cacher aux citoyens et aux décideurs une réalité aussi lourde de conséquences pour leur avenir, malgré qu'elle s'inscrive dans la suite contraire des choix de société qui avaient été les nôtres durant la révolution tranquille? En laissant croire aux citoyens que « croissance » et « développement » sont du « pareil au même » et que leurs effets sont identiques. Parmi les effets découlant de cette confusion: les efforts considérables qui sont consacrés aujourd'hui au redressement de la situation économique de plus en plus difficile d'un grand nombre de municipalités, M.R.C. et régions du Québec, en comptant sur les interventions du secteur privé, seront irrémédiablement voués à l'échec, et ceci à l'insu des promoteurs de ce type d'intervention.

Les appels lancés aux investisseurs locaux et étrangers, les efforts organisés dans le but de glaner les faveurs économiques de l'État, seront sans effet pour changer le cours des événements; et ceci pour la bonne raison qu'il n'existe aucun rapport entre le genre d'effet attendu de l'intervention du secteur privé, et la nature même du problème à résoudre. En effet, corriger un problème de développement en utilisant les outils qui conviennent à la correction d'un problème de croissance, équivaut pour un menuisier, à utiliser un marteau pour scier une planche. Or il appert par surcroît qu'aucune région du Québec ne semble affectée par un problème de décroissance économique. Ce qui équivaldrait, le cas échéant, à vouloir appliquer une solution à un problème qui n'est pas un problème dans la réalité.

Ainsi, avant de chercher des solutions au problème économique qui affecte les régions, combien d'efforts a-t-on consacrés pour chercher à connaître la véritable nature du problème à résoudre, ses causes et ses effets, en vue de trouver les instruments correctifs appropriés? Dans le contexte où on confond volontiers un problème de développement avec un problème de croissance, il n'y a évidemment pas lieu de consacrer quelque effort que ce soit, car il n'existe qu'un nombre restreint de solutions à tous les genres de problèmes économiques, dont, entre autres, la création d'emplois. Or le moyen particulier qui permet d'intervenir sur un problème de développement par opposition à un problème de croissance, n'est pas de cet ordre: il s'agit en l'occurrence de réduire l'ampleur des écarts relatifs dans la répartition géographique des emplois disponibles.

Lorsqu'on s'interroge sur les causes profondes des problèmes de développement régional, les réponses peuvent être très variées en théorie. Certes, le manque de dynamisme du secteur privé fait partie de l'ordre des possibilités. Mais il en existe d'autres dont les conséquences sont infiniment plus dévastatrices et surnoises, puisqu'elles ont, entre autres, pour effet de rendre caducs tous les efforts de ce secteur. Ce document traite de l'une de ces causes du sous-développement des régions; une cause suffisamment lourde pour pouvoir enclencher à elle seule le processus de désintégration des communautés du Québec, et par voie de conséquence, celle des régions qui les regroupent. Elle met en évidence le mode de financement d'un type de ressource publique, soit les ressources qui dispensent les services de santé et les services sociaux.

Le document traite également de quelques mécanismes décisionnels qui ont contribué à créer cette situation et à l'entretenir pendant 20 ans. Il traite enfin des solutions susceptibles de corriger la situation, ou tout au moins d'aider à y remédier. A ce sujet, l'interruption du processus de désintégration qui prévaut depuis 20 ans ne suffit plus à assurer la survie de plusieurs communautés régionales et locales. Encore faut-il que les dégâts causés au cours des 20 dernières années soient réparés. Dans ce contexte, la solution ne peut être appliquée que par les citoyens eux-mêmes en collaboration avec les Élus qui les représentent au niveau local et régional. Elle ne peut venir du niveau central de prise de décision, comme en témoigne l'indifférence manifestée au cours des deux dernières décennies, pour ce qui concerne pourtant le rôle de l'État dans l'un de ses aspects essentiels: la redistribution de la richesse collective.

A ce sujet, le silence généralisé qui prévaut au chapitre des causes et des effets qui compromettent l'avenir économique, démographique et social de si nombreuses parties du territoire habité, demande lui-même explications. En effet, on comprend mal comment un tel processus a pu évoluer en catimini pendant de si nombreuses années, malgré l'existence de maintes organisations de recherche dédiées directement et indirectement à l'étude des questions relatives au développement et au sous-développement.

Une des explications de ce silence met en lumière une forme généralisée d'erreur méthodologique dont on parle très peu de nos jours lorsqu'il est question de ce genre de sujet. En effet, le mot « méthode » évoque la plupart du temps la partie d'une démarche de recherche qui traite des questions relatives aux techniques de mesure utilisées. En fait, comme on pourra le constater en consultant un bon dictionnaire, le mot « méthode » recouvre beaucoup plus que cela, en particulier les étapes préalables à l'emploi des techniques de mesure, et qui concernent l'opérationnalisation des concepts scientifiques. Or les insuffisances manifestées en cette matière mettent en cause les connaissances qui permettent d'établir la différence entre des chercheurs et des techniciens de recherche.

Il existe en effet deux manifestations principales de ce genre d'insuffisance: la première réside dans une incapacité de poser correctement un problème scientifique dont la solution exige le recours à des techniques de mesure. Ce type d'erreur met en cause la capacité de sélectionner, et d'élaborer au besoin, les techniques qui conviennent à la nature d'un problème de recherche à résoudre, ce qui a pour effet de réduire toute problématique de recherche à une sorte de « rituel technique » portant sur des objets qui n'ont pas nécessairement de rapport avec les préoccupations qu'on prétend avoir. Cette manifestation n'a aucun intérêt pour le sujet traité dans le présent document.

La seconde manifestation est beaucoup plus explicite: elle réside dans l'incapacité d'interpréter des faits susceptibles de revêtir une importance particulière sur le plan scientifique. Par exemple, l'incapacité de reconnaître la différence entre un problème de croissance et un problème de développement; un problème social d'un autre genre de problème; de débrouiller les avatars méthodologiques inhérents à l'interprétation du concept de « population »; de reconnaître la distinction fondamentale qui existe entre les caractéristiques des populations et celles des individus qui en font partie (leur état de santé par exemple), etc.

À un niveau encore supérieur, cette insuffisance mène tout droit à l'incapacité de distinguer entre les catégories du langage courant et celles des concepts scientifiques, puis de distinguer les causes des effets, et enfin d'en reconnaître les manifestations à travers les données quantitatives qui décrivent la réalité.

Plus loin encore, elle conduit à l'incapacité de distinguer entre un problème à résoudre et la manifestation de ce problème, d'où l'impuissance et surtout l'indifférence manifestée tout au long des 20 dernières années, pour trouver les solutions qui conviennent à un problème de sous-développement chronique dont on ignore de toute façon jusqu'à l'existence. Dans les circonstances, comment peut-on espérer que les populations et les Élus soient convenablement informés?

Or, ce type d'insuffisance scientifique est aussi facile à démontrer que son caractère généralisable, et c'est d'ailleurs cette facilité qui a inspiré la méthode retenue pour traiter du sujet de la désintégration des populations locales et régionales au Québec.

Il n'existe en effet aucune raison connue de remettre en cause la pertinence ou l'exactitude des données les plus courantes, les plus accessibles, les plus officielles, les plus généralisables, permettant de démontrer les relations de cause à effet qui existent au Québec entre les divers sujets descriptifs et explicatifs de la problématique du développement. Que ce soit de la problématique étudiée sous l'angle de l'économie, de la démographie, ou sous un angle qui n'a pas été abordé dans ce document: l'angle du « développement social ». D'ailleurs les faits mis en évidence dans chacun de ces domaines se corroborent tous mutuellement. Ce sont ces mêmes données officielles qui ont été utilisées ici, et sur lesquelles tout le monde s'entend. Le problème d'information au sujet de ce qui se passe au Québec n'a donc aucun rapport avec la non-disponibilité de données fiables.

Le problème loge plutôt dans l'interprétation des faits révélés par les données usuelles et qui fait justement appel aux connaissances d'ordre scientifique.

En clair, il s'agit expressément d'un autre ordre de problème d'information (par opposition à un problème de données), contre lequel il n'existe pas d'autre explication ou remède que ceux qui logent du côté de la compétence et de la volonté d'informer.

C'est pourquoi la méthode retenue est inspirée de celle qui prévaut pour mettre en évidence un « mensonge ». Elle consiste tout simplement à comparer les faits de la réalité révélés par les données les plus usuelles et accessibles à la signification qui leur est conférée dans les discours que l'on entretient à leur sujet.

Cette comparaison a permis de mettre en évidence une série d'invéraisemblances entre les faits de la réalité et le discours officiel; des invéraisemblances qui expliquent le non-changement par tout autre chose que par l'absence d'objectifs de société, l'absence de données fiables et autres explications faciles, incluant, dans une large mesure, l'absence d'information. Elles expliquent le non-changement par une absence de volonté d'agir, une négligence à prendre les moyens qui conviennent pour donner suite au projet de société qui avait été le notre en 1971.

Ainsi le dicton populaire selon lequel « qui veut la fin, prend les moyens », apparaît inapproprié dans les circonstances, comparativement à celui qui affirmerait: « Qui a pris les moyens, voulait la fin ». Mais si ce genre d'explication, d'ordre

méthodologique ou autre, demeure pertinent pour expliquer le passé et le présent: le sujet demeure d'un intérêt secondaire dans l'optique où il importe désormais de se situer collectivement par rapport au futur. Car quoi qu'il en soit, il appert que nombre de régions et autres « communautés plus locales » sont acculées aujourd'hui à la nécessité expresse de trouver une solution à ce problème qui, désormais, compromet jusqu'à leur existence.

Deux mesures s'offrent à elles. L'une passe par la voie d'une décentralisation, à l'échelle du Québec tout entier, des ressources publiques concentrées dans les centres urbains vers le niveau local, idéalement vers le niveau municipal. Cette conception de la solution au problème des milieux en désintégration s'appuie sur un choix en faveur de la société québécoise, selon lequel la dimension du pays inclut l'ensemble de la société sans être réduite à quelques-unes de ses parties seulement. Mais compte tenu de leur poids démographique trop restreint désormais dans l'ensemble québécois, ce choix ne peut plus être celui des communautés et régions en désintégration.

L'autre mesure passe par la voie d'un affranchissement des règles juridico-administratives par lesquelles les régions les plus concernées ont perdu progressivement leurs moyens d'existence, de même que le poids démographique nécessaire pour leur assurer une préention à

qui ne peut être arrêté que par les régions qui auront choisi de perdurer et qui seront prêtes à assumer les exigences de leur choix. Sauf erreur, il ne semble pas exister d'autre option que ces deux-là.

Mais au-delà des questions qui s'intéressent à « ce qu'il faut faire pour avoir une chance de durer en tant que collectivité », il existe une autre question à poser, beaucoup plus fondamentale, et qui interroge les chances que des initiatives soient prises, ayant pour objet « de faire ce qu'il faut pour durer ».

Ici, les pronostics apparaissent plutôt sombres. Certes la problématique de la désintégration est facile à vérifier, que ce soit par le biais des faits empiriquement vérifiables, des théories explicatives qui en rendent compte, ou par le truchement des opinions et de l'expérience vécue par ceux qui en subissent les conséquences. D'ailleurs cette facilité est de nature à entretenir l'illusion de maîtriser la problématique chez ceux qui n'en connaissent qu'une partie seulement.

Par contre, il est infiniment plus complexe d'arriver à un consensus portant sur les gestes qu'il est approprié de poser pour infléchir le cours des événements dans le sens de véritables correctifs à la situation qui prévaut. Car autant la problématique de la désintégration est vaste et couvre une multitude de champs d'intervention, autant il est difficile de s'y reconnaître lorsqu'il s'agit de distinguer les causes des effets. Pourtant, cet effort mental pour distinguer les causes des effets doit à tout prix être consenti pour éviter de répéter les mêmes erreurs qui, par le passé, ont mené à la situation actuelle.

À ce sujet, certains angles pour aborder des solutions apparaissent aussi séduisants qu'ils sont erronés dans les faits. Par exemple, malgré la multitude d'évidences corroborées par l'expérience et démontrant le contraire, certains persistent à croire qu'on peut s'attaquer directement à la pauvreté ou au mauvais état de santé des populations comme s'il s'agissait de phénomènes qu'on peut arbitrairement isoler de la dynamique sociale prise dans son ensemble. Il est pourtant à la portée de tous de

comprendre que lorsqu'un premier phénomène est l'effet d'un second, le problème n'est pas ce premier phénomène, mais plutôt le second.

Dans un tel contexte, il est fort probable que les gestes visant à assurer le *statu quo* puissent être présentés comme des solutions au problème de la désintégration, et endossés par ceux-là même qui ont été jusqu'ici les victimes de ce processus. Et avant qu'on s'en aperçoive, des régions complètes auront perdu toute chance de durer.

Par exemple, une campagne bien orchestrée sur le thème du «misérabilisme», et visant à inciter les populations à se soulever contre la misère qu'elles subissent, ferait partie des moyens de récupération. Car les populations qui sont privées de l'information sur les causes qui ont engendré les situations sociales où elles se trouvent sont par le fait même privées des informations portant sur les moyens d'agir qui n'auraient pas pour effet de créer d'autres problèmes s'ajoutant à ceux qu'elles subissent déjà.

À titre d'exemple, promouvoir aujourd'hui une déconcentration de l'ensemble des ressources gouvernementales vers les municipalités en faisant fi de la répartition des masses budgétaires entre les diverses missions de l'État, aura nécessairement pour effet d'implanter des écoles là où il n'existe déjà plus suffisamment d'enfants pour en justifier l'existence, tout en privant de leurs écoles les milieux où les enfants sont déjà en grand nombre. Une telle façon de concevoir la solution serait inapplicable et favoriserait donc le maintien du *statu quo*.

À l'autre extrémité, les populations se sont révélées jusqu'ici particulièrement sans défense devant les manifestations les plus courantes et les plus triviales de l'absence de volonté d'agir, et qui servent en fait de caution à la destruction de pans complets de la société québécoise. « Pas question de mettre des scanners à Rochebeaucourt (Abitibi)! » ou encore: « On n'arrête pas le progrès (à entendre la concentration géographique des activités économiques », font partie de ce genre de manifestations. Comme si le projet de société auquel nous avons souscrit était articulé sur le thème: « Les populations faites pour faire rouler l'économie », plutôt que: « L'économie pour aider les populations à vivre au lieu de disparaître ».

Mais toutes ces questions relèvent d'un ordre de préoccupations qui n'a de pertinence que dans le contexte où il y aurait plus d'avantages pour certaines populations régionales à faire partie de l'ensemble québécois, qu'il n'existe d'avantages pour la population québécoise elle-même à faire partie de l'ensemble canadien.

Or la problématique de la désintégration locale et régionale dénie ce prétendu postulat. À l'évidence même, la désintégration de la société à laquelle on appartient ne peut être envisagée comme un projet de société pertinent pour quelque raison que ce soit.

Ainsi, il appartient en propre aux populations régionales de savoir décrypter correctement les signes qui témoignent objectivement des volontés réelles qu'on entretient quant à leur avenir et, le cas échéant, de savoir en tirer les bonnes conclusions en vue de choisir librement le genre de société dont elles veulent faire partie. Car être gérées par des groupes concentrés à Montréal et Québec comporte-t-il véritablement plus d'avantages que de l'être par ceux de Toronto et d'Ottawa, dans le contexte actuel?

Mais si poser la question n'est pas difficile, en contrepartie, il est beaucoup plus complexe de savoir quoi répondre. En effet, les signes qui témoignent de la nature véritable des choix de société arrêtés par d'autres à notre endroit, ne sont pas évidents de prime abord, et portent la plupart du temps l'empreinte d'une intention vertueuse qui rend à peu près indétectable la nature des véritables enjeux.

Et pour s'en rendre compte, il y a lieu de considérer objectivement et d'un certain point de vue la désintégration démographique des populations comme l'un des moyens les plus efficaces de lutte contre la pauvreté. Ce moyen repose en effet sur le principe d'un partage de la richesse collective entre un nombre de plus en plus restreint d'individus; non pas au sens où cela se vit dans les pays du tiers monde, mais plutôt au sens où il y aura de moins en moins d'individus pour se partager la richesse de la collectivité.

Ainsi peut-on concevoir l'exode démographique, la dénatalité, la surmortalité précoce, incluant le suicide, comme autant de moyens efficaces pour réduire le nombre des « élus au partage » et, par conséquent, comme autant de moyens efficaces pour prévenir et lutter contre la pauvreté.

Dans ce contexte bien actuel, on peut concevoir que la lutte contre la pauvreté n'est pas l'exclusivité des sociétés qui ont fait le choix de durer, car elle peut constituer un objectif tout aussi applicable au cas des sociétés qui ont choisi de disparaître. Même que cette forme inusitée de lutte contre la pauvreté peut s'accommoder sans difficulté de tous les autres discours et gestes témoignant d'une compassion bien réelle et non factice des citoyens envers leurs concitoyens plus démunis, comme en témoignent les faits qui décrivent l'évolution de notre société au cours des 20 dernières années!

Notes bibliographiques

[Retour à la table des matières](#)

- [1] Samuelson Paul A., *Economics, an Introductory Analysis*, Mc Graw Hill, New York, 1966, p. 806.
- [2] Siegel Sidney, *Non Parametric Statistics*, Mc Graw Hill, New York, 1956, p. 284.
- [3] CREESOM, Sud-ouest, diagnostic, Montréal, avril 1989, p. 41 et annexes.
- [4] Côté Charles, Évaluation des politiques et des programmes du MAS-constats généraux (document 6), MSSS, 1980, p. 19.
- [5] Côté Charles, Répartition des ressources sociosanitaires: impact sur les variables sociosanitaires et sur la migration, MSSS, février 1982, et Côté Charles, Pour une politique d'intervention du ministère des Affaires sociales en milieu rural, MSSS, juin 1981.
- [6] Barriault Claude, « Série: Portrait de santé de la région 01 » (5 volumes portant sur les ressources, l'emploi, la démographie, les conditions socio-économiques et l'état de santé), DSC de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, 1984.
- [7] Côté Charles, et Barriault Claude, Les disparités entre les populations en besoin et la répartition géographique des ressources disponibles, (annexe thématique du rapport de la Commission Rochon), Gouvernement du Québec, 1988.
- [8] Harvey Julien et al, « Le Québec cassé en deux », (dossier), *Relations*, n° 545, novembre 1988, pp. 264-276.
- [9] Leclerc Yvon, *Deux Québec dans un*, Conseil des affaires sociales et de la famille (CAS), Québec, 1989.
- [10] Côté Charles, *L'absence de politique sociale au Québec: les conséquences et les enjeux (livre I), et L'échec de la révolution tranquille au Québec: des premières manifestations jusqu'aux causes premières (livre II)*, document de travail (inédit), décembre 1987.
- [11] Paiement Guy et al, « Un Québec cassé en deux » (suite): le pouvoir caché » (dossier), *Relations*, n° 559, avril 1990, pp. 71-86.
- [12] Barriault Claude, *Les circonstances démographiques et économiques génératrices d'inégalités sociales, notamment de la pauvreté dans l'Outaouais*, (mémoire) CRSSS de l'Outaouais, Hull, avril 1990, p. 44.
- [13] Union des municipalités du Québec, *Rapport de la Commission d'étude sur les municipalités*, 1986, pp. 207-210.
- [14] Office de la planification et du développement du Québec, *Québec à l'heure de l'entreprise régionale: plan d'action en matière de développement régional*, octobre 1988, p. 5.

- [15] Stone L.O., *L'expansion urbaine au Canada*, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, 1967, cité dans le rapport de la Commission Castonguay Nepveu, Gouvernement du Québec, 1971, Le développement, vol. III, tome 1, p. 59.
- [16] Voir entre autres, Tremblay Rodrique, *L'économique introduction à l'analyse des problèmes économiques de toute société*, Holt, Reinhart et Winston, Montréal, 1971, pp. 615-621.
- [17] Daninos Pierre, *Le Jacassin*, en vente dans toute les bonnes librairies
- [18] Hoover Edgar M., *An Introduction to, Regional Economics*, A. Knoph 1971, pp. 172-183.
- [19] Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) et al., *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*, Conférence, internationale pour la promotion de la santé, 17-21 novembre 1986, Ottawa.
- [20] Barret Nancy, *The Theory of Macro Economic Policy*, Prentice Hall, New Jersey, 1972, p. 96.
- [21] Les définitions de plusieurs régions du Québec peuvent varier d'un ministère à l'autre. Par exemple pour le secteur de la santé et des services sociaux, les municipalités de Chibougamau et Chapais sont incluses dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean; -ce qui ne s'applique pas au secteur de l'éducation, de même qu'aux autres ministères pour lesquels les régions sont des entiers parfaits de M.R.C.
- [22] Les sources des données à l'appui de ces affirmations sont indiquées au bas du tableau 10.
- [23] Depuis 1980, environ plusieurs documents émanant du réseau des Affaires sociales font état d'une controverse profonde au sujet de cet indicateur comme critère de répartition géographique des fonds publics dans le domaine de la santé; une controverse où les affirmations gratuites et les impressions du moment ont jusqu'ici supplanté au niveau décisionnel, les arguments appuyés sur les faits démontrés et expliqués.
- [24] Voir la référence [7] annexe 2.
- [25] Au cours du mois de mai 1990, les journaux annonçaient le versement d'importantes subventions pour la revitalisation et la lutte contre la pauvreté sévissant au sein de la population du centre-ville de Montréal, impliquant les trois principaux paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal. Voir à ce sujet et, entre autres, les éditions du quotidien *Le Devoir* du 1er et du 30 mai 1990.
- [26] Citation du rapport de la Commission Rochon

«Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économique reconnaît explicitement que dans l'ensemble des pays comparés il ne semble guère exister de relation entre le taux de mortalité et les dépenses de santé par habitant. Cette absence de relations statistiquement significatives ne surprend pas, tant les facteurs en cause sont nombreux; sociaux, économiques, culturels, historiques et autres. »

Gouvernement du Québec, rapport de la Commission Rochon sur les services de santé et les services sociaux 1988, p. 86.

- [27] Ministère des Affaires sociales, *Rapport du comité de réflexions et d'analyse des services dépensés par les CLSC (Rapport Brunet)* mars 1987, p. 4.

« *La pertinence des écarts dans les conditions de santé entre les différents groupes de la société a forcé l'OMS, et à sa suite bon nombre de pays, à admettre qu'il n'existait pas nécessairement de lien entre l'état de santé et les ressources de santé.* »

- [28] Durkheim Émile, *Le suicide*, Presses universitaires de France, 26^e édition, 1960, p. 215.
- [29] Morice Gérard, *Le suicide: une affaire moins privée qu'on le pense*, Science et vie, n° 811, avril 1985, p. 42.
- [30] Durkheim Émile, *op. cit.* p. 11.
- [31] Durkheim Émile, *op. cit.* p. 130.
- [32] Durkheim Émile, *op. cit.* pp. 215-216.
- [33] Durkheim Émile, *op. cit.* p. 215.
- [34] Durkheim Émile, *op. cit.* p. 39.
- [35] Durkheim Émile, *op. cit.* pp. 149-214.
- [36] Morice G., *op. cit.* p. 43.
- [37] Voir, entre autres, le Rapport Rochon, *op. cit.* p. 55.
- [38] Morice G., *op. cit.* p. 46.
- [39] MSSS *Les Prévisions budgétaires: le partage d'un rôle*, Direction de la budgétisation, 1984, p. 6.
- [40] Union des municipalités du Québec, (référence 13), *op. cit.* p. 208.
- [41] *Manifeste des ruraux du Bas-Saint-Laurent*, cathédrale de Rimouski, 10 juin 1990.

ANNEXE

[Retour à la table des matières](#)

Table des matières du document de travail original, dont la transformation a permis l'élaboration de l'ouvrage produit en 1988 par le Conseil des Affaires sociales « Deux Québec dans un ».

Document de travail
Terminé le 21 décembre 1987 par Charles Côté

LIVRE 1

L'ABSENCE DE POLITIQUE SOCIALE AU QUÉBEC. LES CONSÉQUENCES ET LES ENJEUX

Table des matières

1. Les effets généraux d'une confusion langagière impliquant le terme « politique sociale »
2. De la confusion entre les parties et le tout, à la confusion entre les fins et les moyens
3. La relation entre la croissance du sous-développement, et les moyens mis en place lors de la révolution tranquille
4. Les résultats de recherche à l'appui
5. Les hypothèses au sujet des causes premières

LIVRE II

DE L'ÉCHEC DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE AU QUÉBEC. DES PREMIÈRES MANIFESTATIONS JUSQU'AUX CAUSES PREMIÈRES

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE: LA DÉSINTÉGRATION DÉMOGRAPHIQUE DES COMMUNAUTÉS

Chapitre 1: L'occupation du territoire: les tendances générales

1. L'amorce d'une tendance: de 1939 à 1970
2. L'accélération des tendances: de 1970 à aujourd'hui

Chapitre 2: La désintégration démographique des communautés par l'exode des jeunes

1. Les situations de fait et les tendances démographiques
2. Comparaison du profil évolutif des cohortes d'âge entre les divers types de communautés
 - 2.1 Les généralités
 - 2.2 Les communautés des milieux urbains en désintégration démographique
 - 2.3 Les communautés des milieux ruraux en désintégration démographique
 - 2.4 Le profil des territoires en croissance démographique
3. Conclusion

Chapitre 3: La configuration géographique des communautés en désintégration démographique

1. La configuration géographique de la migration intérieure au Québec
2. Les tendances à effet cumulatif
3. Synthèse: la croissance et le développement démographique
4. Conclusion

Chapitre 4: Des éléments de théorie explicative de l'exode des jeunes et des matières à débat

1. L'exode des jeunes: trois éléments de théorie explicative tirés de la littérature
2. Les faits à l'appui de chacune des trois théories explicatives
 - 2.1 La première théorie: la perspective d'améliorer les conditions de revenu et d'emploi
 - 2.2 La seconde théorie: la multiplicité des facteurs d'attraction
 - 2.3 La troisième théorie: l'hypothèse des facteurs de rejet (push factors)
 - 2.4 D'autres éléments de théorie pour contredire l'hypothèse des facteurs de rejet

Chapitre 5: Conclusion sur la désintégration démographique des communautés

DEUXIÈME PARTIE: LE DÉVELOPPEMENT DU SOUS-DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU QUÉBEC, COMME FACTEUR EXPLICATIF DE LA DÉSINTÉGRATION DÉMOGRAPHIQUE DES COMMUNAUTÉS

Chapitre 1: Illustrations du développement et du sous-développement social au Québec

1. Les disparités entre les milieux ruraux et les milieux urbains: l'exemple des MRC La Mitis, Rimouski et Matane
2. Les disparités entre les centres-villes et les banlieues: l'exemple de Montréal et la généralisation des constats
3. Conclusion

Chapitre 2: Évolution du sous-développement social au Québec depuis 1971

1. Évolution comparée de l'état de santé en milieux rural et urbain (région de l'Outaouais)
2. Évolution comparée des taux d'inoculation et de sous scolarisation entre les communautés (la MRC La Mitis)
3. Évolution des disparités selon le taux d'inoculation dans l'ensemble des communautés du Québec
4. Évolution du suicide chez les jeunes

Chapitre 3: Quelques implications financières et politiques de l'expansion du sous-développement social, comme facteur explicatif de la croissance des besoins dans la population

1. Les trois points de vue en lice: celui des contribuables, de l'État des corporations
2. Le rapport de causalité entre les populations en besoin et les besoins des personnes: des problèmes théoriques et méthodologiques
 - 2.1 Le problème de l'erreur écologique ou « ecological fallacy »
 - 2.2 Une autre manière d'expliquer le rapport de causalité entre les caractéristiques des personnes et celles des populations

Chapitre 4: Conclusions de la deuxième partie: éléments d'une définition du développement et du sous-développement social

1. Des questions sans réponses
2. La liaison entre les grands indicateurs du développement social
3. La confusion entre le mot «social» et le mot « individuel »
4. La confusion entre les fins et les moyens: une hypothèse explicative

TROISIÈME PARTIE: EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE, « No POLICY IS POLICY » OU LE PROBLÈME DES CAUSES IMMÉDIATES DE LA DÉSINTÉGRATION DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE DES COMMUNAUTÉS

Chapitre 1: Proposition d'une théorie explicative de la désintégration des communautés

1. Quelques différences importantes entre un système privé et un système public
2. Deux manières différentes d'aménager l'offre dans un système public

3. Les avantages et les inconvénients de chaque manière d'aménager l'offre
 - 3.1 Les avantages
 - 3.2 Les inconvénients
4. Un premier bilan
5. Les exceptions et les réserves
6. Les effets des effets
7. Conclusion

Chapitre 2: Vérification de la théorie explicative

1. La théorie, les hypothèses et la méthode de vérification
2. Les faits et les conséquences observables en relation avec la théorie explicative
 - 2.1 Les inégalités dans la répartition géographique des investissements publics
 - 2.2 Relation entre le sous-développement démographique et social et les disparités dans la répartition des investissements publics
 - 2.3 Conclusion

Chapitre 3: Conclusion: Les facteurs explicatifs de la désintégration démographique et sociale des communautés depuis 1971

1. Il n'y a pas eu de politique sociale au Québec
2. Les moyens mis en oeuvre sont orientés en sens inverse des objectifs préconisés lors de la révolution tranquille
3. À la recherche d'hypothèses explicatives concernant les causes profondes

QUATRIÈME PARTIE: LES MÉCANISMES DU POUVOIR ET DE LA PUISSANCE, OU LE PROBLÈME DES CAUSES PROFONDES

1. Des limitations implicites au pouvoir réel des Élus dans les systèmes publics
2. Des exemples et des preuves
 - 2.1 Les plans de répartition des investissements publics entre les territoires
 - 2.2 Les instruments de recherche de planification et d'évaluation pour concrétiser l'application d'une politique sociale
3. Conclusion: comment d'autres que les Élus définissent les orientations sociales du Québec: un problème administratif à corriger, et qui déborde les limites fixées par les orientations des partis politiques au pouvoir.

Notes au sujet de l'auteur :

CHARLES COTÉ

Né à Québec en 1946
Maîtrise en sciences sociales de l'Université Laval en 1969

Fonctions occupées

1969 à 1972:
Chargé de cours de *Méthodologie et techniques quantitatives*,
Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec

1972 à 1976:
Agent de recherche,
Ministère de l'Expansion économique régionale et Industrie/Commerce, Ottawa

1976-1985:
Chef des services de l'évaluation et des indicateurs sociaux,
Ministère des Affaires sociales, Québec

1986-1988:
Agent de recherche,
Conseil des Affaires sociales et de la Famille, Québec

1989:
Agent de recherche,
Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, Québec

1990:
Conseiller en développement,
CRSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chicoutimi

DÉSINTÉGRATION DES RÉGIONS

Voici l'avertissement que l'on peut lire au verso du livre :

« Malgré les mises en garde qui se succèdent depuis plus de dix ans, le mal est fait: sept régions du Québec sur onze amorcent actuellement le virage qui les mènera inexorablement à leur extinction démographique. Seul le retour des effectifs perdus depuis deux décennies, pourrait les sauver.

« Dans un langage clair et imagé, l'auteur, CHARLES CÔTE, expose comment le mode de redistribution des fonds publics qui prévaut dans le secteur de la santé et des services sociaux, constitue un moyen suffisant pour créer les inégalités économiques qui sont à l'origine de la désintégration des régions.

« Le sociologue et chercheur démontre également de quelle façon, les résidents des collectivités les plus affectées, se trouvent à leur insu à financer, par leurs taxes et impôts, le sous-développement économique de leur propre région et, par conséquent, le « sur-développement » des autres.